This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 846,198

nné à

M. Mon Mieu

l'Ecole de Lachenaie

de Assid

Inspecteur

ans sa visit

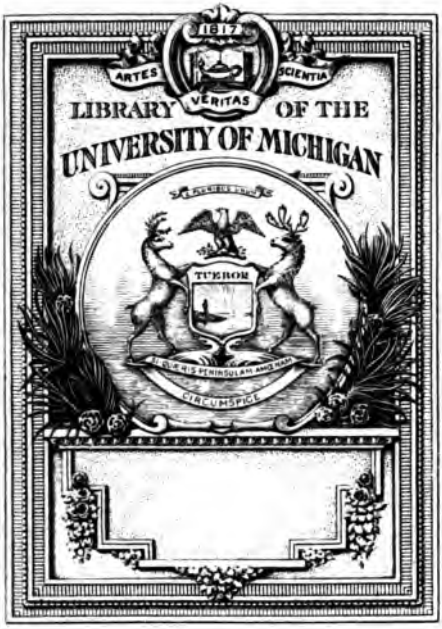
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

UNE

PAROISSE CANADIENNE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LÉGENDES CANADIENNES, 1 vol. in 8°.

BIOGRAPHIES CANADIENNES, 1 vol. in 8°.

HISTOIRE DE LA MÈRE MARIE DE L'INCARNATION, 1 vol. in 8°.

HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC, 1 vol. in 8°.

L'ABBÉ CASGRAIN

UNE

PAROISSE

CANADIENNE

AU XVIIe SIÈCLE

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE LÉGER BROUSSEAU
1880

Hist. Fr. Canadienne
Duchesneau
1-4-44
49335

UNE PAROISSE CANADIENNE

AU 17ème SIÈCLE

LA RIVIÈRE-OUELLE

I

Par une matinée du mois d'octobre 1690, un détachement assez considérable de colons canadiens, armés en guerre, s'avançait à grands pas à travers la forêt d'épinettes, de sapins et d'érables qui ombrage encore aujourd'hui la pointe de la Rivière-Ouelle. Le chef qui comman-

dait ces miliciens n'était autre que le curé de la paroisse, M. l'abbé de Francheville. Cinquante ans, cheveux grisonnants, caractère ardent et impétueux, allures martiales, regards de feu, taille robuste, habitué aux fatigues, comme, du reste, tous les missionnaires de ces anciens temps : tel était ce curé de la Rivière-Ouelle, prêtre d'ailleurs pieux et zélé, mais qui aurait figuré avantageusement dans lés armées de Jules II, ce pape guerrier, conquérant des Romagnes, à qui on attribue cette fière réponse à Michel-Ange, pendant que celui-ci peignait son portrait et qu'il s'était mis en frais de le représenter un livre à la main : " Me prends-tu pour un écolier ? mets-moi un sabre au côté."

L'accoutrement du curé de Francheville n'était pas moins original que sa

démarche. " Il portait, dit une des Relations, un capot bleu, un tapebord en tête et un fusil en bon état."

M. de Francheville avait appris, quelque temps auparavant, par des courriers venus de Québec, qu'une flotte considérable de vaisseaux américains remontait le fleuve Saint-Laurent, dans le dessein de s'emparer de la colonie. M. de Francheville assembla aussitôt les habitants de sa paroisse, afin de les animer à se défendre vaillamment.

" Mes amis, leur dit-il, les nouvelles sont à la guerre : je viens d'apprendre, par des lettres de Québec, que l'Anglais veut s'emparer du pays pour se venger des défaites que nous lui avons fait subir. Il paraît qu'une flotte, de plus de trente voiles, va bientôt apparaître. Déjà M. de Frontenac a envoyé des détache-

ments de miliciens sur les deux rives du fleuve pour empêcher les ennemis de faire aucun débarquement. Il faut croire que notre gouverneur se fie à votre courage, puisqu'il n'a envoyé ici aucun de ses soldats. Je ne vous reconnaîtrais pas si vous vous montriez assez lâches pour laisser débarquer ici ces mécréants de Bostonnais sans coup férir. Vous savez ce qui vous attend si vous les laissez approcher : ils brûleront vos maisons, votre église, profaneront les vases sacrés comme ils l'ont déjà fait ailleurs, et vous traîneront tous en captivité, vous, vos femmes et vos enfants. Souvenez-vous que ces hommes sont les ennemis de Dieu aussi bien que les nôtres. Prenez donc tous les armes, et tenez-vous prêts au premier signal.

—Oui, oui, s'écrièrent tous les assistants, nous sommes prêts à nous défen-

dre jusqu'au dernier ; mais, M. le Curé, il faudra que vous veniez avec nous ; car notre seigneur, M. de la Bouteillerie, n'est pas ici pour nous commander. Il va probablement rester à Québec pendant le siège.

—Certainement, repartit M. de Francheville, je vous accompagnerai si vous le voulez absolument.

—Alors Dieu combattra avec nous, s'écrièrent les assistants. Si les Bostonnais essayent de débarquer ici, ils vont trouver la soupe chaude.

—M. de Frontenac, continua M. de Francheville, se prépare à les recevoir chaleureusement, et on dit que la milice de Montréal est en marche pour venir à son secours.

—Vive notre gouverneur ! s'écria la foule en se dispersant. Vive la France !

Depuis ce moment, tous les paroissiens furent sur le guet ; et, dès que la flotte parut à l'horizon, ils observèrent tous ses mouvements. Elle vint jeter l'ancre précisément en face de la Rivière-Ouelle, et, peu de temps après, on vit se détacher du navire plusieurs chaloupes qui firent force de rames vers le rivage. C'est alors que nous avons trouvé les habitants de la paroisse, sous la conduite de leur curé, traversant le bois de la Pointe, et se dirigeant vers son extrémité, où les embarcations ennemies paraissaient vouloir prendre terre. La petite troupe s'embusqua sur la lisière de la forêt, derrière les taillis, dans les plis du terrain et à l'abri des crans du rivage. Là, elle attendit en silence l'arrivée des chaloupes qui approchaient rapidement. Déjà, on entendait distinctement le bruit des rames dans les tolets et sur l'eau, ainsi que

le murmure confus des voix. Comme la marée était haute et que les embarcations tiraient assez peu d'eau, elles purent attérir jusqu'au bord des crans, à une faible portée de fusils. Nos annales ne mentionnent pas quel était le nombre de ces embarcations ; mais on sait que chacune d'elles portait une forte escouade de soldats ; l'ordre de sauter à terre fut donné, les rames tirées de l'eau et le débarquement commença à s'effectuer sans qu'on eût aucun soupçon du voisinage des tirailleurs canadiens.

C'est dans ce moment de confusion qui accompagne toujours plus ou moins un débarquement, et pendant que les soldats prenaient ou préparaient leurs armes, qu'un cri de : Feu ! retentit soudain à l'entrée du bois ; c'était le commandement du curé Francheville ; au même instants, plusieurs détonations

éclatèrent et une grêle de balles vint fondre sur les malheureux Bostonnais. Plusieurs tombèrent morts sur la place, un plus grand nombre furent blessés grièvement. Abasourdis par cette attaque aussi meurtrière qu'inattendue, les autres regagnèrent précipitamment les chaloupes. Les officiers eurent beau répéter les ordres et donner l'exemple du courage, la panique fut générale. Tous se rembarquèrent précipitamment tandis que les Canadiens continuaient à les canarder du rivage. Les Américains se hâtèrent de pousser leurs chaloupes vers le large pour se mettre hors d'atteinte des balles, et allèrent porter à bord de leur navire la nouvelle de la chaude réception qu'ils venaient de recevoir.

L'incident que nous venons de rapporter est raconté, avec une légère variante, dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la mère Juchereau de Saint-Ignace.

" M. de Francheville, y est-il dit, ayant dressé son embuscade dans l'endroit où les ennemis pouvaient faire leur débarquement, il attendit les chaloupes qui venaient bien remplies : dès que la première fut à la portée du mousquet, il fit faire une décharge qui tua tous les hommes dont elle était chargée, à la réserve de deux qui s'enfuirent bien vite ; les autres chaloupes ne jugèrent pas à propos de s'exposer au même danger." [1]

Cette légère escarmouche, couronnée d'un si plein succès, fut le présage des revers qui attendaient l'amiral Phipps sous les murs de Québec. La nouvelle s'en répandit en un instant, et contribua à relever le courage des Canadiens. Ainsi, c'est aux gens de la Rivière-Ouelle que

---

[1] *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, p.* 321.

revient l'honneur d'avoir repoussé la première attaque des Américains, en 1690 ; de même qu'en 1759, ce fut leur attitude hostile, et, sans doute aussi, la facilité du débarquement sur cette pointe proéminente, qui engagea les Anglais à y faire une descente, et à commencer par cette paroisse l'incendie de la côte sud, jusqu'au-delà de Saint-Jean-Port-Joli.

Avant l'apparition des Européens dans les eaux du Saint-Laurent, qu'elles étaient les tribus aborigènes qui fréquentaient ces parages ? y eut-il quelques-unes de ces tribus qui y firent un séjour habituel ? Il est assez difficile de le dire ; cependant, on peut le conjecturer avec quelque probabilité, à cause de l'abondance de la pêche qu'on remarquait sur ce littoral et qui n'a pas entièrement disparu. Les Abénaquis, les Micmacs, les Maléchites, les Etchemins, les Algon-

quins et les Montagnais étaient les tribus qui sillonnaient le plus souvent cette partie du pays. Les nombreux actes de baptême d'enfants sauvages qu'on trouve dans les premiers registres de la paroisse, indiquent la présence d'un certain nombre de ces familles.

Quelle est maintenant l'origine du nom de la Rivière-Ouelle ? On croit généralement que ce nom lui a été donné en souvenir d'un compatriote de Champlain, M. Ouel, contrôleur général des salines de Brouage, membre de la Compagnie des Cent-Associés, et l'un des bienfaiteurs insignes des missionnaires récollets dont il était syndic au Canada.

On ne connaît aucun détail précis sur le séjour de M. Ouel dans la Nouvelle-France. Champlain nous apprend que ce fut M. Ouel qui le décida à choisir pour missionnaires les Pères Récollets.

C'était, ajoute-t-il, " un homme d'honneur duquel j'avais la fréquentation ordinaire.....homme adonné à la piété, et doué d'un grand zèle et affection à l'honneur de Dieu et à l'augmentation de sa religion."

Ce témoignage en dit assez pour faire voir que le nom de la Rivière-Ouelle rappelle un homme de bien dont le souvenir mérite d'être conservé.

On écrivait autrefois indifféremment *Ouel* ou bien *Houel* ; ce n'est que plus tard qu'on a adopté l'orthographe *Ouelle.*

Quelques-uns prétendent que ce mot est d'extraction sauvage, et qu'il signifie une anguille, à laquelle la rivière Ouelle ressemble par les nombreux détours qu'elle fait dans la plaine, avant de se jeter dans le Saint-Laurent. A partir de

son embouchure jusqu'au pont du chemin de fer du Grand-Tronc, on compte une lieue en ligne droite, tandis qu'on en compte trois en suivant ses contours.

Dix-huit ans avant l'embuscade du bout de la Pointe, c'est-à-dire en 1672, on voyait accoster, au même endroit, un canot monté par quelques hommes. L'un d'eux était un jeune officier âgé seulement de 28 ans, qui avait servi dans le régiment de Carignan-Sallières, licencié depuis peu dans la colonie. Jean-Baptiste Deschamps, seigneur de la Bouteillerie, était originaire de la Normandie, et natif de Clipponville, non loin de Rouen. Il était fils de Jean Deschamps, seigneur des Sandes, et de dame Elizabeth de Bin. Désirant se fixer dans la Nouvelle-France, M. de la Bouteillerie avait épousé, le 24 octobre de cette même année, une Cana-

dienne, dame Catherine-Gertrude Macard, dont le père était de Mareuil-sur-Dié, en France. Peu de jours après son mariage (29 octobre 1672), l'intendant Talon lui avait concédé, au nom de Sa Majesté Louis XIV, un fief seigneurial de deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, sur le bord du Saint-Laurent, de chaque côté de la rivière Ouelle. Dans la suite, cette concession fut augmentée de deux lieues dans la profondeur des terres. [1]

Un mémoire, écrit par le petit-fils de M. Deschamps, dit que cette concession " fut érigée en fief noble et seigneurie sous les dénominations de la Bouteillerie, Flamandville et Boishébert, trois noms de terres en Normandie dans le pays de

[1] Cette concession fut faite le 20 octobre 1750, à dame Geneviève de Ramezay, veuve du seigneur de Boishébert, fils de M. de la Bouteillerie.

Caux, possédées par les parents du sieur Deschamps." [1]

En mettant pied à terre à la Pointe, M. de la Bouteillerie et ses compagnons reçurent-ils l'hospitalité sous la hutte de quelques pêcheurs qui, dès lors pouvaient être venus camper sur cette plage ? ou bien, cette côte était-elle entièrement déserte, et ses forêts n'avaient-elles d'autres habitants que les animaux farouches, les loups, les ours, les castors, les orignaux, etc., et nos voyageurs n'eurent-ils d'abord d'autre toit que la voûte froide et humide des bois ? Heureusement que ces hardis pionniers, accoutumés aux plus rudes fatigues, ne redoutaient ni un ciel étoilé pour abri, ni un lit de feuillage ou de branches de sapins pour couche nocturne.

---

[1] Mémoire de Charles Deschamps, écuyer, de Boishébert, ci-devant commandant de l'Acadie et autres parties du Canada, présenté à la commission siégeante sur les affaires du Canada, en 1763. *Archives de la Seigneurie de la Rivière-Ouelle.*

M. de la Bouteillerie passa les premiers jours qui suivirent son arrivée à explorer son nouveau fief, à fixer l'emplacement de son domaine, et celui du moulin banal que tout seigneur était obligé de construire pour l'usage des colons qui venaient s'établir sur sa censive.

La rivière Ouelle, avant de se jeter dans le Saint-Laurent, serpente entre des rives légèrement encaissées, au milieu d'une plaine vaste et fertile, accidentée çà et là de quelques rochers et de collines qui s'élèvent en pente douce, et dont les deux plus marquantes ont reçu les noms de *Grands-Côteaux* et de *Petites-Côtes*.

La ligne horizontale des terres d'alluvion est interrompue, à quatre ou cinq milles du fleuve, par les premières arêtes des monts Alleganys, qui s'élèvent graduellement jusqu'à la frontière américaine.

Le pin, l'érable, l'orme, le sapin, le merisier, le hêtre, le peuplier, l'épinette, le bouleau, le cèdre, étaient les principales essences forestières qui couvraient le sol, et qui ont disparu entièrement de la vallée, pour faire place à d'abondantes moissons. Ces futaies séculaires, qui croissaient plus épaisses au bord de la rivière, étendaient leurs branches noueuses et touffues au-dessus de l'eau, y trempaient leur feuillage, et formaient une longue et tortueuse avenue, aussi silencieuse que la forêt de la Belle-au-bois-dormant. Les oiseaux aquatiques de toutes espèces, les canards, les outardes, les bernaches, les oies sauvages, les sarcelles, etc., foisonnaient aussi nombreux que les truites et les saumons qui nageaient au-dessous d'eux, et qu'on voyait sauter çà et là à la surface de l'eau ; les canots d'écorce, portant quelques familles aborigènes qui montaient et descendaient de fois à autres le courant, ne troublaient

guère ces paisibles habitants des bois. Le silence régnait en souverain dans ce désert ; cette nature indomptée n'avait jamais connu la servitude de l'homme ; mais celui qui, le premier, allait mettre la cognée à la racine des arbres et tracer le premier sillon dans cette terre vierge, était arrivé.

M. de la Bouteillerie choisit pour site de son domaine une langue de terre unie et fertile que forme un des replis de la rivière, à environ trois quarts de lieue de son embouchure. Quelques défrichements y furent commencés immédiatement, et poursuivis sans interruption pendant les années suivantes. Deux autres endroits furent en même temps mis en culture par le seigneur : le premier, près de l'embouchure de la rivière, vis-à-vis du lieu où elle est guéable, et qu'on appelait pour cela le *portage* ; le second, sur les terres qui appartiennent aujour-

d'hui à la fabrique, et où s'élève l'église avec ses dépendances. C'est là que M. de la Bouteillerie résolut de fixer sa résidence. Les défrichements y furent faits avec plus de soin qu'ailleurs, et un manoir rustique, construit en grosses pièces de bois, rapidement ébauchées, éleva bientôt au millieu de la clairière sa toiture aiguë, à la manière canadienne du temps passé. La coutume généralement suivie dans les premiers temps était de bâtir le moulin seigneurial dans la proximité du manoir, afin d'en faciliter la surveillance ; mais ici, la rivière n'offrant de pouvoirs d'eau qu'à cinq ou six milles plus loin, en descendant du pied des montagnes, un moulin à vent fut construit dans un lieu ouvert, appelé, aujourd'hui comme alors, l'Eventail, non loin du portage (1679). Un ruisseau qui coule à la rivière, tout auprès, porte encore aujourd'hui le nom de *ruisseau du petit moulin*, en souvenir de

ce premier moulin seigneurial qui fut abandonné en 1700.

Les Seigneurs de la Rivière-Ouelle étaient destinés à avoir de la tribulation avec leurs moulins banaux ; car ils allaient être obligés d'en bâtir cinq autres en différents lieux, avant de trouver l'endroit propice que le moulin occupe aujourd'hui, mais qui ne pouvait être choisi d'abord, étant en pleine forêt.

Après l'abandon du moulin de l'Eventail, deux autres moulins, également mus par le vent, furent construits successivement tout près l'un de l'autre, du côté opposé de la rivière, à une dizaine d'arpents en deçà de l'église. Le premier de ces moulins était en ruines dès l'année 1723 ; l'autre, qui existait en 1725, fut brûlé par les Anglais, en 1759, lorsqu'ils firent leur descente à la Rivière-Ouelle. Ce fut quatre ans plus tard (1763) qu'eut lieu la première tentative d'un moulin à

eau pour moudre le grain. Il fut placé au pied d'un petit rapide qui se fait à quelque distance au-dessous des îles du haut de la rivière ; mais les grandes eaux du printemps, qui le minaient et qui menaçaient de l'emporter, contraignirent le seigneur de le transporter, en 1769, à l'endroit où il se trouve aujourd'hui. C'était tomber d'un inconvénient dans un autre ; car on y était encore en plein bois, et les chemins mal frayés en rendaient l'accès difficile. Force fut donc de l'abandonner temporairement et d'en construire un autre (1786) sur un des ruisseaux de la plaine qui coule à quelques arpents au-dessous du rapide mentionné plus haut. On ne tarda pas à s'apercevoir que le cours d'eau était insuffisant [1] ;

[1] C'est probablement dans ce même endroit qu'avait été dès l'origine, bâti un *moulin à scie* que les archives de la seigneurie mentionnent sans indiquer le lieu précis où il s'élevait ; et c'est sans doute pour cette raison que la route qui passe par cet endroit porte le nom de *Roule-Billot*.

aussi, dès que les défrichements se furent rapprochés du pied des montagnes, on réédifia le moulin (1791) sur l'emplacement qui avait été choisi précédemment. Le moulin neuf qui sert actuellement a été rebâti sur le même site vers 1835. Il s'élève au penchant d'un vallon pittoresque qui est devenu, dans ces derniers temps, un centre d'activité assez considérable par l'établissement d'un chantier où l'on exploite, pour exporter en Angleterre, les bois de construction provenant des forêts voisines.

Depuis l'abolition de la tenure seigneuriale, un moulin additionnel a été construit un peu au-dessous de l'autre, par M. Charles Letellier de Saint-Just, qui est devenu l'acquéreur des derniers droits seigneuriaux restés en vigueur.

II

Dans les premières années qui suivirent l'ouverture des défrichements, plusieurs familles de colons vinrent se grouper autour du domaine seigneurial et le long du fleuve, si bien qu'à la fin de la neuvième année (1681), la population s'élevait à 62 personnes qui se distribuaient comme suit : 11 ménages, 36 hommes, 26 femmes. On comptait parmi eux 26 garçons et 15 filles. Voici, au reste, ce recensement nominal d'après le manuscrit original conservé à Paris, et dont une copie se trouve à la bibliothèque d'Ottawa.

RECENSEMENT DE 1681.

NOMS ET SURNOMS	AGES	MÉTIERS	ARMES	BESTIAUX	TERRE EN VALEUR
Jean-Baptiste Deschamps	37 ans		3 fusils	12 bêtes à cornes	15 arpents
Catherine-Gertrude Macard (sa femme)	24				
Enfants : Charles	7				
Jean	5				
Louis-Henri	3				
François (domestique)	15				
Robert Lévêque	40	charpentier	4 fusils	11 bêtes à cornes	10 arpents
Jeanne Le Chevalier (sa femme)	36				
Enfants : Nicolas	9				
Charles	7				
François	2				
Damien Bérubé	30	maçon	1 fusil	6 bêtes à cornes	10 arpents
Jeanne Sauvenier (sa femme)	34				
Enfants : Anne	10				
Pierre	9				
Marie	7				
Guillaume	6				
Jeanne	1				
Pierre Hudon dit Beaulieu	32	"	2 fusils	2 bêtes à cornes	10 arpents
Marie Gobeil (sa femme)	23				
Enfants : Marie	4				

Pierre	2				
Marguerite	1				
Jacques Miville dit Déchênes	46	"	2 fusils	7 bêtes à cornes	8 arpents
Catherine Baillon (sa femme)	36				
Enfants : Catherine	12				
Charles	11				
Jean	9				
Charles	5				
Jean Galleran Boucher	39	charron	2 fusils	15 bêtes à cornes	6 arpents
Marie Leclerc (sa femme)	40				
Enfants : Pierre	17				
Philippe	15				
Madeleine	12				
Gertrude	9				
Marie	7				
François	5				
Michel Bouchard	41		2 fusils	14 bêtes à cornes	9 arpents
Marie Trottier (sa femme)	40				
Enfants : Etienne	18				
Charles	14				
François	12				
Pierre	10				
Marguerite	8				
Gabriel	5				
Pierre	3				

RECENSEMENT DE 1681.—(*Suite.*)

NOMS ET SURNOMS.	AGES	MÉTIERS	ARMES	BESTIAUX	TERRE EN VALEUR
Pierre Dancosse	40 ans			8 bêtes à cornes	7 arpents
Madeleine Bouchard (sa femme)	16				
Marie, leur fille	1				
Jacques Thiboutot	29	boulanger	1 fusil	10 bêtes à cornes	7 arpents
Marie Boucher (sa femme)	20				
Enfants : Adrien	3				
Marie	1				
Marie Cloutier	45			3 bêtes à cornes	2 arpents
Enfants : Louis	19				
Marie	11				
Charlotte	9				
Joseph Renault	34		14 fusils	16 bêtes à cornes	50 arpents
Marie Lehoux (sa femme)	19				
Domestiques : Guillaume Fognenet	40				
François Jouineau	19				
Madeleine Lehoux, servante	12				

De quelles parties de la France ces émigrants venaient-ils ? à quelle date apparaissent-ils pour la première fois au Canada ? quelle marche avaient-ils suivie avant de venir se fixer à la Rivière-Ouelle ? Les registres de paroisse, qui sont des monuments de l'intelligence de nos missionnaires, nous permettent de répondre la plupart du temps à ces questions ; et rien n'est plus curieux et plus instructif que de saisir ainsi sur le fait le mouvement de la colonisation canadienne.

Nous avons déjà dit l'origine rouennaise de M. de la Bouteillerie, la date de son arrivée avec le régiment de Carignan (1665), et celle de son établissement dans sa seigneurie.

Un de ses premiers compagnons de colonisation fut Robert Lévêque, charpentier, natif comme lui des environs de

Rouen, et fils de Pierre Lévêque et de Marie Caumont, de la paroisse de Saint-Sulpice. Il était veuf probablement avant son départ de France, et avait deux enfants : Nicolas et Charles. Il s'établit à l'extrémité du domaine, dont sa terre n'était séparée que par la rivière. Il alla épouser, à l'Ange-Gardien, le 22 avril 1679, Jeanne Le Chevalier, d'origine normande comme lui, fille de Jean Le Chevalier et de Marguerite Romian, de la paroisse de Saint-Nicolas, au diocèse de Coutances. Leur nombreuse postérité s'est étendue autour de la terre paternelle, qu'un de leurs descendants, M. Charles Lévêque, possède encore.

Cette famille et celle des Gagnon, qui est aussi d'origine normande ou percheronne, sont les plus nombreuses de la paroisse, dont elles forment une portion considérable. Elles se sont propagées jusque dans les paroisses environnantes,

et constituent, ainsi qu'un grand nombre d'autres familles canadiennes, des groupes de population qui ont leur centre et leurs ramifications à l'instar des clans d'Ecosse. Le vieux type normand avec sa tournure d'idées originales, ses allures franches un peu brusques, avec sa jovialité et son esprit goguenard et étrivant, est reconnaissable aujourd'hui dans ces deux familles, aussi bien qu'il y a deux siècles.

L'origine rouennaise de Damien Bérubé et de Jacques Thiboutot, qui apparaissent à la Rivière-Ouelle en même temps que Robert Lévêque, fait voir un plan organisé par M. de la Bouteillerie pour attirer autour de lui une émigration des campagnes de Rouen. Les membres de sa famille restés dans sa ville natale, qu'il tenait au courant de ses travaux et de ses espérances, et qu'il informait des richesses et de la fertilité de sa seigneurie,

devenaient les agents naturels de sa colonisation. Cette émigration s'étendit de proche en proche aux autres parties de la Normandie, et de là à d'autres provinces de France. On a une preuve de l'existence de cette organisation dans le Mémoire du petit-fils de M. de la Bouteillerie que nous avons déjà cité. " Mon aïeul, y est-il dit, transporta dans sa seigneurie, sur l'invitation du ministre, plusieurs familles d'habitants qu'il fit venir des terres et seigneuries appartenant à ses parents, et attira encore d'autres familles d'ailleurs."

Damien Bérubé avait quitté au village de Rochefort, près Rouen, ses vieux parents, Robert Bérubé et Catherine Pognot, pour suivre la fortune de M. de la Bouteillerie, et travailler, à côté de lui, à défricher une terre en bois debout, sur les bords du Saint-Laurent. Marié à l'Islet, le 22 août 1679, à Jeanne Sauve-

nier, il en eut sept enfants dont plusieurs ont laissé des descendants qui occupent aujourd'hui une position aussi aisée qu'honorable.

La postérité de Pierre Hudon dit Beaulieu n'a pas été moins bénie ; il était de Notre-Dame de Chemillé, au diocèse d'Angers, et avait pour femme Marie Gobeil, des environs de Poitiers.

Deux autres familles, qui appartiennent à cette première émigration, n'ont pas moins prospéré que les précédentes ; la première est celle de Jacques Miville, la seconde, celle de Jean Galleran Boucher. Jacques Miville dit Déchênes, dont le père, venu de La Rochelle, est qualifié dans les registres de maître-menuisier, capitaine de la côte de Lauzon, séjourna d'abord aux environs de Québec. Il y avait épousé en 1667 (12 novembre), Catherine Baillon de la Mascolterie, fille

d'Alphonse Baillon, sieur de la Mascolterie, et de Louise de la Marle, du pays de Chartres. Jacques Miville ne vécut pas longtemps à la Rivière-Ouelle, ruiné sans doute par les rudes travaux du défrichement : il est le premier habitant du lieu qui ait été inhumé dans l'église.

Son voisin, Jean Galleran Boucher, était d'une famille originaire de Mortagne.

Son père, Marin Boucher, est un des plus anciens colons de la Nouvelle-France. Dès l'année 1625, on le trouve établi sur les bords de la rivière Saint-Charles, où il cultivait une partie des terres qui avaient appartenu aux Pères Récollets. Jean Galleran avait pris pour femme, au Château-Richer (10 octobre 1661), une dieppoise du nom de Marie Leclerc, avec laquelle il avait vécu de son métier de maçon, d'abord au Château-

Richer, puis à l'Ange-Gardien, et enfin à Québec jusqu'en 1677.

Il se produisait, à cette époque, vers la rive sud du Saint-Laurent, une émigration assez considérable de la côte de Beaupré et de l'Ile d'Orléans, dont les meilleures terres avaient été prises Jean Galleran Boucher suivit le courant, et, abandonnant sa truelle, il alla prendre la hache du défricheur sur les terres de la Bouteillerie.

Cinq autres familles, mentionnées dans le recensement de 1681, se sont perpétuées plus ou moins longtemps au même endroit ; mais, comme aucune d'elles n'a aujourd'hui d'héritier de son nom et de ses biens dans la Rivière-Ouelle, nous ne les suivrons point dans les paroisses environnantes où elles se sont établies et où presque toutes sont largement représentées.

En examinant le recensement à un autre point de vue, on est frappé de l'état prospère de la petite colonie, qui ne comptait encore que neuf ans d'existence. Une seule famille, arrêtée, dès son début, par la mort de son chef, ne put suivre le progrès des autres. Au reste, la veuve de ce colon, Marie Cloutier, vendit, quelque temps après, sa propriété pour aller s'établir et probablement se remarier ailleurs. Les autres habitants avaient dès lors une assez grande étendue de terre en culture pour subvenir à leur subsistance. Leurs étables étaient bien remplies de bestiaux, dont le total s'élevait à 94 bêtes à cornes, sans compter les autres animaux domestiques, moutons, porcs, qui ne sont point mentionnés dans le recensement. La rouche ou foin de grève, qui croît en abondance sur le vaste estuaire situé à l'entrée de la rivière, servait de fourrage durant l'hiver.

Presque tous ces habitants devaient appartenir à une classe comparativement aisée, et avaient dû apporter avec eux quelques biens, en venant prendre possession de leurs terres. Un de ces colons, Joseph Renault, qui avait trois domestiques à son service, 50 arpents de terre en valeur, et 16 bestiaux, paraît avoir été plus à l'aise que le seigneur lui-même.

Mais le recensement nous fournit un renseignement d'un autre genre, qui jette une teinte sombre sur ce riant tableau ; il mentionne avec soin le nombre de fusils que possédait chaque famille, et indique un dépôt d'armes chez Joseph Renault : ce qui fait voir le pied de guerre sur lequel se trouvait la Nouvelle-France. Ces guerres, qui se continuèrent presque sans interruption jusqu'à la conquête, furent la pierre d'achoppement

à tous les genres de progrès, en enlevant aux campagnes les meilleurs bras.

Toutefois, malgré ces guerres, malgré les rigueurs du climat canadien, malgré les difficultés du défrichement des terres neuves, dont ceux-là seuls qui en ont été les témoins peuvent se former une idée, nous allons voir cet établissement de onze familles se perpétuer, s agrandir, prendre racine dans le sol, et devenir avec le temps une riche et populeuse seigneurie. C'est que cette poignée de colons appartenait à une forte race, et jouissait d'une organisation civile et religieuse qui décuplait ses forces.

Tout le système de colonisation de la Nouvelle-France reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêtaient généralement un mutuel soutien. Le censitaire, qui était en même temps le

paroissien, avait deux points de ralliement : l'église et le manoir, dont les intérêts étaient ordinairement identiques ; aussi, voit-on que les limites de la seigneurie devenaient presque toujours celles de la paroisse. L'esprit démocratique et sécularisateur de notre siècle est opposé à ces intitutions féodales et ecclésiastiques, mais il nous est permis de douter s'il eût pu inventer un système mieux adapté au génie de notre race et aux besoins de la situation.

Dès qu'un seigneur, accompagné de quelques colons, avait pris possession d'un nouveau territoire, le missionnaire arrivait sur leurs traces pour les encourager et les fortifier, en leur offrant les consolations et les secours de la religion. Tandis que les Pères Jésuites se dispersaient au loin dans les bois pour évangéliser les tribus sauvages, les prêtres des

missions étrangères exerçaient leur zèle parmi les colons.

Le premier missionnaire de la Rivière-Ouelle dont il soit fait mention est l'abbé Thomas-Joseph Morel, arrivé de France le 22 août 1661, et qui avait d'abord desservi la côte de Beaupré et l'île d'Orléans. Il eut ensuite pour mission la côte méridionale du Saint-Laurent, depuis la Rivière-du-Sud jusqu'à la Rivière-du-Loup, c'est-à-dire une étendue de vingt-sept lieues.

D'après un état des missions du Canada dressé par ordre de Mgr. de Laval, en 1683, cette vaste région ne contenait encore qu'une population de trois cent vingt-huit âmes. Kamouraska y est mentionné comme renfermant seulement une famille ; la Bouteillerie (Rivière-Ouelle), huit ; la Grande-Anse ou La Combe Pocatière, cinq. Le recensement de 1681

porte, cependant, à onze le chiffre des familles établies à la Rivière-Ouelle. Cette différence de trois familles en moins peut s'expliquer par les fluctuations qu'ont presque toujours à subir les nouveaux établissements.

Le fleuve étant la seule voie de communication d'une seigneurie à l'autre, le missionnaire était obligé de voyager en canot d'écorce pour aller faire la visite de ses ouailles disséminées çà et là le long de la côte. Il avait toujours avec lui sa chapelle portative ; car il ne trouvait, en plusieurs endroits, ni vases sacrés, ni ornements pour le service divin, qu'il célébrait dans la maison de quelques habitants. Un compagnon de voyage montait avec lui le canot d'écorce pour l'aider à manier l'aviron et à porter les effets indispensables au trajet. Etait-il appelé auprès de quelque malade, en

hiver, il lui fallait franchir la distance qui l'en séparait, monté sur des raquettes, en suivant le bord de la grève, couverte parfois de cinq ou six pieds de neige. Rien ne l'arrêtait, ni le vent glacial, ni le dégel, ni les pluies d'averse qui lui fouettaient le visage et le trempaient jusqu'aux os, ni les tempêtes de neige qui l'enveloppaient de leurs tourbillons, l'empêchaient presque de respirer et de voir plus loin qu'à dix pas devant lui. De distance en distance, il s'asseyait pour reprendre haleine, soit à l'abri de quelques rochers ou de quelques touffes d'arbres, soit dans un campement de sauvages. Heureux quand il pouvait trouver asile le soir sous le toit hospitalier de quelque brave colon. D'aussi loin qu'il était aperçu, la porte s'ouvrait toute grande ; le maître du logis s'avançait tête nue, la figure toute réjouie et avec l'expression d'un profond respect. La mère

de famille, entourée de ses enfants, se jetait à genoux pour recevoir la bénédiction du patriarche. On s'empressait autour de lui pour le décharger de son fardeau et lui ôter ses vêtements de voyage. On attisait le feu pour réchauffer ses membres engourdis ; la table se dressait et on lui préparait un repas frugal, mais servi d'un grand cœur. S'il était prévenu que le malade qui réclamait son assistance n'était pas en danger assez imminent pour l'obliger à voyager de nuit, la chambre et le lit le plus propre étaient réservés au bon missionnaire, qui, dès la pointe de l'aurore, reprenait sa route accompagné des bénédictions de l'heureuse famille. La visite régulière des missions se faisait deux fois par année.

Un soir, on voyait, à l'embouchure de la rivière Ouelle, une petite troupe d'individus composée d'hommes et d'enfants

L'abbé Morel fut conduit comme en triomphe par les habitants jusqu'à une des maisons voisines où il avait accepté l'hospitalité, et où devait être célébré le saint sacrifice. C'était probablement la maison même du seigneur. La soirée se passa en préparatifs pour la cérémonie du lendemain, qui était un dimanche, tandis que le missionnaire baptisait quelques enfants, entendait les confessions et achevait de réciter son bréviaire. Le jour suivant, au lever du soleil, la clairière qui entourait la maison offrait une scène d'animation inaccoutumée. Les familles des environs émergeaient de la forêt, les unes descendant des côteaux qui longent le fleuve, les autres montant les écores de la rivière après l'avoir traversée à gué ou en canot. Toutes convergeaient vers le même point : la matinée, avec ses rayons éclatants, son ciel bleu, ses chants d'oiseaux, ses acres parfums que

la brise enlevait aux écorces résineuses des arbres, ses fleurs sauvages au bord des sentiers dont les pieds des passants faisaient tomber les gouttelettes de rosée ; toute cette nature, quelque joyeuse qu'elle fût, était moins réjouie que les cœurs des braves colons. Une cinquantaine de personnes furent bientôt réunies devant la maison en attendant l'heure de la messe. Les figures hâlées de ces travailleurs des bois, les mains rugueuses de la plupart d'entre eux, disaient mieux qu'aucune parole l'âpreté de leur existence. Mais ils supportaient gaîment leurs rudes labeurs ; car ils étaient de ceux dont la patrie est au-delà des astres.

A un signe du missionnaire, qui parut un instant à la porte de la maison, toutes les conversations cessèrent et chacun entra en silence. Devant l'autel, qui était dressé sur une table ornée de feuil-

lage et de fleurs des bois, se tenait le célébrant vêtu d'habits sacerdotaux simples et rustiques comme la chapelle improvisée où il allait célébrer les saints mystères. La messe commença, durant laquelle quelques-uns des assistants chantèrent, selon la coutume, les principales parties de l'office divin. Après l'évangile, lorsque le prêtre se retourna et fit une courte, mais touchante exhortation, plus d'une main essuya furtivement quelques larmes ; car il arrivait si rarement, en ces temps lointains, qu'on eût le bonheur d'assister aux saints offices le dimanche : Le recueillement était grand, les prières ferventes parmi ces humbles et ces petits, perdus dans le désert, oubliés du monde, mais amis de Dieu et qui ne se sentaient de force qu'en lui.

A l'issue de la messe, qui fut bientôt suivie des vêpres, chaque famille reprit

le chemin de sa demeure, l'âme en joie, l'esprit plus libre, le corps plus dispos et mieux préparé à supporter le fardeau du jour. L'abbé Morel, de son côté, reprit son bâton de voyage, et alla répandre ailleurs la semence de l'évangile.

A qui, mieux qu'à ces vaillants apôtres, peuvent s'adresser ces paroles de la sainte écriture: "Qu'ils sont beaux, sur les montagnes, les pieds de ceux qui évangélisent la paix !" Un écrivain protestant, qui ne peut être soupçonné de partialité en faveur du catholicisme, fait, à ce sujet, les remarques suivantes : " Les actes splendides de dévouement des anciens missionnaires jésuites ont leurs annales : les contestations messéantes des évêques et des gouverneurs ont leurs archives, mais les patients travaux des curés missionnaires restent dans l'obscurité, où sont ensevelies d'âge en âge les meilleures des vertus humaines. "

Les fatigues et les privations d'une pareille existence épuisaient en peu d'années les tempéraments les plus robustes : la plupart des curés y trouvaient une mort prématurée. L'abbé Morel y succomba dans la force de l'âge, à la suite des intempéries qu'il eut à endurer pendant une mission à Champlain. Ses restes reposent dans la cathédrale de Québec, dont il était l'un des chanoines. Bien des curés admirables de zèle et de dévouement se sont succédé entre la Rivière-du-Sud et la Rivière-du-Loup, depuis tantôt deux siècles : mais aucun mieux que l'abbé Morel ne mérite une place dans le souvenir des habitants de cette partie du pays.

Mgr de Saint-Vallier, qui visita tout le diocèse de Québec en 1685 et 1686, fait un tableau touchant de la vie patriarcale que menaient les anciens Canadiens, et

de l'influence paternelle qu'exerçaient sur eux les curés missionnaires. " Le peuple, communément parlant,est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles ; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat. On aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console ou les encourage dans leurs peines...

" Il y a quelque chose de surprenant dans les habitations qui sont les plus éloignées des paroisses, et qui ont même été longtemps sans voir de pasteur. Les Français s'y sont conservés dans la pratique du bien, et, lorsque le missionnaire qui a soin d'eux fait sa ronde pour aller administrer les sacrements d'habitation

en habitation, ils le reçoivent avec une joie qui ne se peut exprimer ; ils font tous leurs dévotions, et on serait surpris si quelqu'un ne les faisait pas ; ils s'empressent à écouter la parole de Dieu, ils la goûtent avec respect, ils en profitent avec une sainte émulation ; celui qui donne sa maison pour y célébrer les divins mystères s'estime infiniment heureux et honoré ; il donne ce jour-là à manger aux autres ; le repas qu'il fait est une espèce d'agape, où sans craindre aucun excès, on se réjouit au Seigneur... La conversation qui suit le dîner est une instruction familière, où les plus âgés n'ont point honte de répondre aux questions que fait le missionnaire. On l'informe ensuite des petits démêlés qui peuvent être entre les familles : et, s'il se trouve quelque différend, ce qui est rare, il l'accommode sans que les parties résistent. Chaque maison est une petite

communauté bien réglée, où l'on fait les prières en commun, soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant le repas, où les pères et les mères de famille suppléent au défaut des prêtres en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets. Tout le monde y est ennemi de l'oisiveté, on y travaille toujours à quelque chose ; les particuliers ont eu assez d'industrie pour apprendre des métiers d'eux-mêmes ; de sorte que, sans avoir eu le secours d'aucun maitre, ils savent presque tout faire." [1]

---

[1] *Etat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, pages 83, 84 et 85.

III

M. Parkman, dans son histoire de l'ancien régime au Canada, présente l'abbé Morel comme le type de nos anciens curés. Les lignes qu'il lui consacre, et d'où est extrait le passage qu'on a lu plus haut, mériteraient d'être citées en entier ; mais, si le portrait qu'il trace des curés d'autrefois est marqué au coin de la vérité, nous ne saurions en dire autant de celui qu'il fait des anciens habitants de nos paroisses. Les rivalités qui ont

existé entre les deux races voisines, et qui tendent à renaître chaque fois qu'on réveille les cendres du passé, y percent à l'insu même de l'auteur ; car il ne faut pas oublier que si les guerres ne se font plus sur les frontières elles ne sont pas éteintes dans tous les esprits et se font jour dans les livres. Il suffit pour s'en convaincre de mettre en regard le portrait dont nous parlons et celui que fait l'auteur des colons américains.

A l'en croire, les premiers auraient été une race misérable et demi-civilisée, tandis que les seconds appartenaient à une classe de riches francs-tenanciers, conduits par des gentilshommes et des théologiens (*Substancial yeomanry led by Puritan gentlemen and divines*), page 397.

C'est une des missions de l'abbé Morel, faite précisément à la Rivière-Ouelle et

dans ses environs, qui fournit à M. Parkman l'occasion de peindre la physionomie de nos anciens Canadiens. Il est bon de remarquer que cette mission avait lieu deux ans après le recensement de 1681, par conséquent, à une date où la condition des colons s'était améliorée par deux années de plus de travail et de récolte. La fertilité actuelle de nos terres, malgré deux siècles de culture épuisante dit assez ce qu'elles devaient être quand la cendre des abattis fraîchement brûlés couvrait encore le sol. Au reste, il suffit pour en juger d'avoir vu les moissons dans les bonnes terres nouvellement faites. Ce n'est pas pour nos prairies qu'on aurait pu inventer le proverbe malicieux qui faisait dire que dans la Nouvelle-Angleterre il fallait limer les dents des bestiaux pour leur donner une chance d'atteindre un peu d'herbe.

Quant à la condition sociale, au degré d'instruction, ou, si l'on veut, de civilisation des colons, nous allons voir jusqu'à quel point ils peuvent être définis d'après les documents authentiques et particulièrement d'après les registres de paroisse. Les censitaires de M. de la Bouteillerie appartenaient à cette classe robuste des cultivateurs et des artisans qui sont les entrailles d'un peuple et le meilleur de sa substance. Le recensement de 1681 indique l'état de la moitié d'entre eux ; ils étaient tous alors dans la force de l'âge : aucun n'avait atteint cinquante ans. Il n'est pas un seul de ces pères de famille dont on ne puisse indiquer le lieu de naissance : ils venaient tous de France, hormis deux qui étaient nés au Canada. On connait également le lieu de naissance de chaque mère de famille, excepté une, la veuve Cloutier, qui, dès l'année

1683, devait être allée s'établir ailleurs ; ni elle ni ses enfants ne sont mentionnés une seule fois dans les registres. Sur les dix mères de famille restantes, trois seulement étaient natives du Canada, les sept autres venaient de France. L'une d'elles, Jeanne Sauvenier, était de Paris. On avouera que Paris était un centre passablement civilisé au temps de Racine et de Bossuet. Le tableau suivant fera voir que l'émigration canadienne venait des plus belles provinces de France :

Noms et Surnoms.	Paroisse.	Diocèse	Province.
Robert Lévêque	Saint-Sulpice	Rouen	Normandie
Jeanne LeChevalier	Saint-Nicolas	Coutances	Normandie
Damien Bérubé	Rochefort	Rouen	Normandie
*Jeanne Sauvenier	Paris	Paris	Ile-de France
Pierre Hudon	Notre-Dame de Chemillé	Angers	Anjou
Marie Gobeil	Saint-Didier	Poitiers	Poitou
Jacques Miville	Québec	Québec	Nouvelle-France
Catherine Baillon de la Mascolterie	Monfort-la-Morille	Chartres	Orléanais
Jean Galleran Boucher	Québec	Québec	Nouvelle-France
Marie Leclerc	Dieppe	Rouen	Normandie
Michel Bouchard	Antillé-le-Marois	La Rochelle	Aunis
Marie Trottier	La Rochelle	La Rochelle	Aunis
Pierre Dancosse	.....	....	France
Madeleine Bouchard (1)	Château-Richer	Québec	Nouvelle-France
Jacques Thiboutot	Rouen	Rouen	Normandie
Marie Boucher (1)	Château-Richer	Québec	Nouvelle-France
Joseph Renault	Notre-Dame de Fontenay	Maillezais	Poitou
Marie Lehoux	Château-Richer	Québec	Nouvelle-France

(1) Fille de Michel Bouchard.
(2) Fille de Jean Galleran Boucher.

On ne contestera pas les qualités sociales de M. de la Bouteillerie. Officier du régiment de Carignan, s'il y avait chez lui et chez ses compagnons d'armes quelques défauts qui les rendaient moins aptes à la vie coloniale, c'était l'éclat de leur naissance, les habitudes du grand monde et les raffinements de société qu'ils avaient epuisés dans les camps et à la cour de Louis XIV. La magnifique signature du premier seigneur de la Rivière-Ouelle, qu'on rencontre presqu'à chaque page des registres jusqu'à sa mort, dénote une éducation parfaite.

Madame de la Bouteillerie partageait naturellement les habitudes sociales, mêlées de qualités et de défauts, de son mari. D'une famille considérable, comme l'attestent ses alliances, entre autres le mariage d'une de ses sœurs avec un des premiers gentilshommes canadiens, M.

Charles-Pierre Le Gardeur, sieur de Villiers [1], elle etait née et avait été élevée à Québec, à deux pas du château Saint-Louis, qui était le rendez-vous d'une société bien trop brillante pour les ressources du pays. Aux Ursulines où elle avait fait son éducation, elle avait reçu les leçons de la mère Marie de l'Incarnation et des autres mères fondatrices. Reléguée à vingt ans dans les bois de la Rivière-Ouelle, l'esprit encore tout plein des souvenirs de sa joyeuse enfance, pouvait-elle faire autrement que de chercher à en retracer quelque image dans l'intérieur de sa maison, et dans ses rapports avec son mari et avec ses voisins ?

L'un d'eux, M. Joseph Renault, était

---

[1] A son contrat de mariage, le 16 janvier 1663, à Québec, étaient présents : le baron Dubois-D'avaugour, gouverneur de la Nouvelle-France ; Jérôme Lalemand, Jésuite ; Madeleine Chauvigny de la Peltrie, le Chevalier DesCartes, baron d'Euménil, le Gardeur de Tilly, François Bissot de Vincennes, etc., etc. *Greffe d'Audouard.*

dans des conditions de fortune plus avantageuses que celles du seigneur. Marié à une femme plus jeune que madame de la Bouteillerie, il n'avait pas encore d'enfants. Tous deux pouvaient se reposer sur le travail de leurs trois domestiques, et mener une vie facile et peu occupée. L'existence des autres censitaires était plus modeste et fort laborieuse ; mais ils n'auraient pas échangé leur position pour celles qu'ils ayaient quittée en France. Devenus propriétaires de terres considérables dont la valeur s'augmentait chaque année, et qui n'étaient soumises qu'à de légères redevances, ils voyaient se réaliser les espérances qui les avaient engagés à s'expatrier et à venir vivre sous un ciel étranger.

Ils étaient en contact journalier avec leur seigneur, et les registres de la pa-

roisse fournissent un témoignage irrécusable des relations d'amitié qu'ils entretenaient avec lui. M. de la Bouteillerie y apparait continuellement, soit comme parrain de leurs enfants, soit comme témoin dans les mariages et les sépultures.

En l'absence du missionnaire, qui alors, comme nous l'avons dit, ne visitait ses ouailles qu'une couple de fois par année, les habitants se rassemblaient, les jours de dimanches et de fêtes, dans une des maisons, ordinairement celle du seigneur pour réciter des prières. On célébrait le plus souvent ce qu'on appelle une messe blanche, c'est-à-dire qu'on faisait réciter, par un des anciens, les prières de la messe, qui étaient suivies du chapelet et de quelques lectures de piété, comme cela se pratique encore aujourd'hui sur les confins des établissements où le prêtre

ne peut se rendre régulièrement. Ces prières terminées, on se livrait à quelque délassement, surtout à de longues conversations sur les nouvelles du jour, sur les affaires, l'avancement de la culture et sur les souvenirs du vieux pays. Chacun rappelait les coutumes, les traditions, les histoires et les chansons particulières à la province d'où il venait. C'est ainsi que se conservaient et se transmettaient aux enfants les mœurs et l'amour de la France.

Voilà en quelques mots, mais exactement, ce qu'étaient nos ancêtres, et particulièrement les gens de la Rivière-Ouelle. Maintenant qu'on connait, d'après des renseignements authentiques, irrécusables, chaque père et mère de famille du lieu, son nom, son âge, son origine, ses conditions de fortune et de société, voyons ce qu'en dit M. Parkman,

et n'oublions pas qu'il parle des mêmes habitants, de la même paroisse et de la même époque.

Après avoir raconté le voyage de l'abbé Morel le long de la côte, et son arrivée dans la clairière dont M. Parkman décrit l'aspect, et où, ajoute-t-il, " croissent à travers les troncs d'arbres du blé et du *maïs*, la maigre moisson des colons, " il continue ainsi : " Des femmes à l'aspect sauvage, aux visages brûlés par le soleil, aux cheveux négligés, abandonnent leur ouvrage pour courir à la rencontre du curé ; un ou deux hommes les suivent d'un pas plus calme et avec un zèle moins exubérant, tandis que des enfants à moitié sauvages, les futurs coureurs de bois, nu-tête, nu-pied et à demi-vêtus, accourent et regardent avec étonnement et curiosité " (page 342).

M. Parkman aurait-il pu décrire autre-

ment un campement d'Iroquois entouré de sa récolte de blé-d'inde, avec ses sauvagesses pareillement basanées et la chevelure en broussaille, avec son troupeau d'enfants, nu-pieds, nu-tête, et à peine couverts de peaux ou de vêtements en guenilles ? Si c'est là de l'histoire véridique et impartiale, hâtons-nous de fermer les livres et de chercher justice ailleurs.

Le lecteur est à même de juger qu'entre cette fantaisie d'imagination et la réalité, il y a autant de différence qu'entre le jour et la nuit. Et pourtant, il faut bien remarquer que la paroisse que nous avons prise pour exemple formait alors l'extrême limite de la colonisation de ce côté du fleuve ; il n'y avait au-delà qu'une seule habitation vis-à-vis des îles de Kamouraska. Par conséquent, la Rivière-Ouelle était dans des conditions

bien moins favorables que les établissements plus anciens et plus rapprochés de Québec, où les paroisses étaient régulièrement organisées avec église et curé résidant, avec des voies de communication plus faciles, et avec tous les autres avantages qui accompagnent une société plus nombreuse et mieux assise.

Si nous voulions user de représailles, nous n'aurions pas besoin de recourir à de pareils efforts d'imagination.

Il nous suffirait d'ouvrir les histoires américaines.

Voulez-vous savoir de quoi se composait une portion considérable de l'émigration anglaise aux Etats-Unis? Ecoutez ce que dit M. Bancroft : " L'enlèvement d'êtres humains était devenu chose ordinaire à Bristol, et on transportait au-delà de l'Atlantique non-seulement les crimi-

nels, mais des jeunes gens ou autres, afin de les vendre pour de l'argent. Le maire et les magistrats de Bristol voulaient intimider les petits escrocs et les petits filous qui, de crainte d'être pendus, imploraient la déportation comme leur seule chance de salut : ces enfants étaient alors partagé entre les membres de la Cour. Ce commerce était excessivement lucratif, bien plus lucratif même que la traites des esclaves, et il existait depuis des années." (Volume 3, p. 76) C'est ce qui fait dire au même historien cette effroyable vérité : " L'histoire de la colonisation de notre pays est l'histoire des crimes de l'Europe." (Volume 3, p. 75.)

Nous ne parlons pas de cette détestable colonisation africaine qui a jeté la dépravation avec l'esclavage sur une si large part des Etats-Unis, et dont ils subissent aujourd'hui le châtiment. Quel contraste

avec la pureté de nos origines historiques ! Autant on prenait de soin, ici, à créer une colonie morale, autant on jetait, là-bas, d'éléments de corruption. Mais, en mettant même de côté ces monstruosités, et en n'envisageant que l'émigration puritaine, qui peut être comparée à la nôtre par les motifs élevés qui l'ont inspirée, nous allons voir laquelle des deux mérite davantage l'épithète de *demi-civilisée.* Voici, d'après le même Bancroft, ce qui se passait huit ou neuf ans après l'époque dont nous venons de parler, parmi les gens de Boston, qui avaient alors de bons chapeaux, de bonnes bottes et de bons habits, parmi lesquels même commençait à poindre la *codfish aristocracy.* Après avoir parlé des nombreux procès pour sorcellerie intentés contre les anabaptistes, l'historien ajoute : " Les prisons étaient pleines. On pouvait remarquer que.....pas un de ceux qui avaient

fait des aveux et qui ensuite s'étaient rétractés, n'avait échappé, soit à la potence, soit à un emprisonnement, pour être jugé de nouveau. Le neuf d'août (1692), six femmes furent condamnées ; d'autres déclarations de culpabilité se succédèrent.....Le 22 septembre, huit personnes furent conduites à la potence. Parmi elles se trouvait Samuel Wardwell, qui avoua et fut pardonné ; mais saisi de honte et de repentir, il rétracta ses aveux et proclama hardiment la vérité ; sur quoi on le pendit, non pour sorcellerie, mais pour refus de reconnaître la sorcellerie. Marthe Cory fut visitée dans sa prison, avant son exécution, par Parris, accompagné de deux diacres et d'un autre membre de son église. Les archives de cette église rapportent que Marthe, puisant sa force en elle-même, repoussa " avec arrogance " ses persécuteurs, " qui prononcèrent contre elle la re-

doutable sentence d'excommunication." Marie Eusty, exposant avec calme l'imposture de ceux qui avaient choisi tant de victimes au sein de sa famille, sut allier le plus noble courage à la douceur de caractère, à la dignité et à la résignation. Mais le grand juge était convaincu que tout ce qui s'était fait l'avait été justement, et " il se montra très-impatient d'entendre parler dans un sens tout différent."—" Huit suppôts de l'enfer sont pendus," dit Noyes, le ministre de Salem, en désignant les huit corps qui se balançaient sur le gibet. Vingt personnes avaient été mises à mort du chef de sorcellerie ; on en avait amené cinquante-cinq, par la torture ou la terreur, à faire des aveux et à se repentir. A mesure que les accusations se multipliaient, les aveux se multipliaient aussi ; et à la suite des aveux venaient de nouvelles accusations. " La génération des enfants

de Dieu" elle-même se voyait menacée de " devenir victime de cette réprobation....." Giles Cory, vieillard octogénaire, voyant que tous les accusés étaient déclarés coupables, refusa de se défendre, et se vit condamné à être pressé jusqu'à ce que la mort s'ensuivit. Cette horrible sentence, usage barbare de la loi anglaise, reçut immédiatement son exécution." [1]

En lisant cette page, ne croiriez-vous pas assister à un auto-da-fé de l'inquisition espagnole ? Si de pareils faits s'étaient produits au Canada, je vous laisse à penser ce qu'en auraient dit nos adversaires : vous entendriez d'ici leurs superbes cris d'indignation. Nous pourrions multiplier les citations, mais c'en est assez pour faire juger de quel côté

---

[1] *Histoire des Etats-Unis par Bancroft, traduction de Mlle Gatti de Gammond.* (Volume IV, pp. 84, 85.)

était la population demi-civilisée : du côté de l'Atlantique ou du Saint-Laurent. A cette rectification, nous pourrions en ajouter d'autres ; mais, outre que cela nous entraînerait hors de notre sujet, il nous est pénible d'avoir à combattre un écrivain avec qui nous serions si heureux d'être toujours du même sentiment.

IV

S'il vous est arrivé, quelquefois, de franchir la lisière de nos forêts, d'y visiter les établissements naissants et d'interroger les colons sur leur genre de vie, leurs travaux, leurs misères, etc., etc., vous avez dû remarquer que de toutes les privations qu'ils ont à endurer, celle qui leur est la plus sensible est l'éloignement de l'église et l'absence du prêtre. C'est que pour nos Canadiens, la religion est une atmosphère aussi

indispensable que l'air qu'ils respirent. Les femmes surtout, chez qui la dévotion est innée, dont le sentiment religieux est sinon plus profond, du moins plus expansif, et, parmi elles, les mères de familles, en particulier, qui sont confinées tout le jour dans leur maison, avec leurs enfants, tandis que leur mari travaille au dehors, souffrent de cet isolement et de la peine de ne pouvoir satisfaire leur piété. Quand arrivent les dimanches et les fêtes, et qu'elles se voient privées du bonheur d'entendre la sainte messe, Dieu seul peut dire combien elles trouvent la journée longue, ennuyeuse et triste. Les jours où le prêtre qui visite ces familles vient faire les offices du dimanche dans une de leurs maisons, qu'il transforme, pour quelques heures, en chapelle, ne font qu'accroître leurs désirs de voir une église s'élever auprès d'elles, et de parti-

ciper de nouveaux aux belles cérémonies qu'elles ont connues en des temps meilleurs.

S'il en est ainsi pour nos pauvres habitants qui n'ont vu ordinairement que la modeste église de leur village natal, on peut juger des regrets et des ennuis que durent éprouver les familles françaises qui sont venues jadis ouvrir nos paroisses. Ces familles, en qui l'esprit de foi était plus développé encore que parmi leurs descendants, et qui avaient été élevées auprès des grands centres de civilisation, avaient vu les cérémonies religieuses des magnifiques églises de France, des cathédrales de Chartres, de Rouen, de Paris même. Quels serrements de cœur ne durent-elles pas ressentir en se voyant reléguées presque seules, sans église, et presque toujours sans pasteur et sans culte reli-

gieux, au milieu des austères solitudes du Canada, si loin de leur cher et beau pays ! Avec quelle hâte et quelle ardeur elles devaient soupirer après le jour où elles auraient, au moins, une petite église et un prêtre résidant auprès d'elles, pour leur donner les secours et les exercices de la religion ! Quand, au jour de dimanche, elles lisaient en famille l'office des vêpres, elles pouvaient dire avec autant de vérité que le saint roi David, ces paroles du psaume *Memento*, que l'Eglise chante à certaines fêtes de l'année : *Je n'accorderai pas le sommeil à mes yeux, ni d'assoupissement à mes paupières ; je ne donnerai pas de repos à mes tempes tant que je n'aurai pas trouvé une demeure au Seigneur, un tabernacle au Dieu de Jacob.*

Ce fut pour mettre à exécution ce vœu si souvent exprimé par lui-même

et par ses censitaires, que M. de la Bouteillerie fit don à Mgr de Laval, alors évêque de Québec (15 avril 1684), de quatre arpents de terre vis-à-vis le portage de la Rivière-Ouelle, pour servir d'emplacement à une église, à un presbytère et à ses dépendances. Ce terrain n'ayant pas été trouvé convenable, M. de la Bouteillerie l'échangea (1er octobre 1684) pour celui sur lequel s'élève actuellement l'église de la paroisse. Peu de temps après, il y ajouta le don de quatre autres arpents de terre, joignant le même emplacement.

La construction d'une chapelle en bois, la première qui ait été bâtie à la Rivière-Ouelle, fut commencée et poursuivie activement. L'inauguration de cette chapelle, qui fut dédiée à Notre-Dame de Liesse, coïncide avec l'ouverture des registres de la paroisse, qui date du 1er janvier 1685.

En tête du premier cahier paraphé par René-Louis Chartier, écuier, seigneur de Lotbinière, conseiller du roi, etc., il est spécifié que ce cahier servira " pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures qui se feront pendant cette année dans les paroisses qui sont depuis la Grande Anse (Sainte-Anne de Lapocatière) jusques à la Rivière-du-Sud, y compris les Iles-aux-Oyes et aux Gruës."

La première entrée dans les registres est l'acte de baptême de Thérèse-Louise Grondin, fille de Jean Grondin et de Xaintes Mignaud, de la Grande-Anse. née le 17 octobre 1684, et baptisée le 3 janvier 1685. L'acte est signé par l'abbé Pelmelnaud [1].

Le premier baptême d'enfant né à la

---

[1] La famille de ce Jean Grondin apparaît peu de temps après comme faisant partie de la paroisse de la Rivière-Ouelle.

Rivière-Ouelle, dont l'acte est inscrit dans les registres, a été fait également par l'abbé Pelmelnaud. Ce baptême est celui de Joseph Lévesque, enfant de Robert Lévesque et de Jeanne LeChevalier, né le 11 décembre 1684, et baptisé le 6 janvier 1685.

L'abbé Pelmelnaud, qui a inscrit les premiers actes dans les registres, avait fait la mission de la Côte-du-Sud, à la place de l'abbé Morel, au commencement de l'année 1685 ; il était, comme ce dernier, prêtre des Missions étrangères au Séminaire de Québec. Ce fut à la fin de cette même année que l'abbé Morel fit sa dernière visite à la Rivière-Ouelle. La bénédiction que ce saint missionnaire donna à ses paroissiens en faisant ses adieux leur porta bonheur ; car, peu de temps après, ils avaient la consolation de voir parmi eux un prêtre résidant.

Si vous étiez entré dans la petite chapelle de Notre-Dame de Liesse, à la fin d'octobre de l'année 1686, vous auriez pu apercevoir un vénérable moine agenouillé, en prière, au pied du tabernacle, où il passait une partie de ses jours. Sa tête largement tonsurée, son froc et sa robe de bure rattaché autour de ses reins avec une courroie, son ample capuchon retombant sur ses épaules, indiquaient un religieux récollet de l'ordre de Saint-François ; c'était le Père Nicolas Cadart, premier missionnaire résidant à la Bouteillerie. Parti de France peu de temps auparavant, il était venu dans ce coin retiré du monde, couronner dignement une vie d'austérité et d'oraison, en consacrant à quelques ouailles le peu de jours qu'il lui restait à vivre. Fidèle au conseil de l'*Imitation de Jésus-Christ*, " *il avait aimé* pendant sa vie *à être ignoré et à ne passer pour rien* ; '

et il achevait sa carrière comme il l'avait commencée. Ce bon Père, qui possédait une éducation classique, n'a laissé d'autre trace de son séjour ici que les actes rédigés en latin qu'il a écrits dans les registres. Mais si ses actions ne sont pas consignées aux livres des hommes, elles sont écrites au livre de Dieu. Au reste, l'histoire de cet humble religieux est celle de presque tous les missionnaires séculiers et réguliers qui ont évangélisé nos campagnes. Doués, la plupart, de belles intelligences, instruits, quelques-uns même savants, ils ensevelissaient dans l'obscurité des bois des existences qui auraient été l'ornement des meilleures sociétés. Ils vivaient en contact journalier avec le peuple, et le rendaient non-seulement accessible aux choses élevées, mais même familier avec ce qu'il y a de plus délicat dans l'humanité : les pensées et les vertus chrétiennes.

Et pourtant, c'est ce peuple qu'on méconnaît au point de lui jeter à la figure l'épithète de demi-civilisé ! Comment ceux qui l'instruisaient l'auraient-ils laissé déchoir, quand ils étaient parvenus à apprivoiser les sauvages eux-mêmes, et non-seulement les tribus alliées, mais jusqu'aux Iroquois, les plus mortels ennemis des Français ?

A ce propos, puisque l'occasion s'en rencontre, il n'est pas inutile de dire quel était le grand obstacle à la conversion de cette peuplade au christianisme : c'étaient les colons américains ; non-seulement ils ne se souciaient guère de les évangéliser, mais leur législature avait porté un arrêt de mort contre tout missionnaire qui oserait se montrer dans les villages des Cinq-Cantons. Les missionnaires, il est vrai, n'en tinrent aucun compte, mais l'acte n'en est pas moins odieux. On aurait peine à le croire s'il

n'était écrit en toutes lettres dans les documents publics. " La législature de New-York, dit Bancroft, adopta, en 1700, une loi ordonnant de pendre tous les prêtres papistes qui entreraient volontairement dans la province. "—" Cette loi doit être toujours maintenue en vigueur, dit, en commentaire, un historien qui n'a pas du tout conscience de la portée véritable de son observation." Vol, IV, p. 193.

Le premier acte de sépulture inscrit dans les registres de la Rivière-Ouelle a été fait par le Père Cadart ; c'est celui de Jacques Miville dont il est dit : " *In communione Sanctæ Matris Ecclesiæ animam Deo reddidit, cujus corpus sepultum est in Sacello de la Bouteillerie.*" Il était décédé le 25 janvier 1688, et fut inhumé le 27 du même mois.

(Signé)

FR. NICOLAUS CADART,

Recollectus miss.

A la fin de l'année 1688, le bon religieux, se sentant mourir, se fit transporter à Québec, où il expira entre les bras de ses frères, dans le couvent de Notre-Dame-des-Anges. C'est là qu'il repose, dans le sanctuaire de ce vieux temple devenu l'église conventuelle de l'Hôpital-Général.

Le successeur du père Cadart fut le père Emmanuel Jumeau, religieux mendiant comme lui, et comme lui vieilli dans le service de Dieu. De même que ses trois prédécesseurs, il était natif de France, où il alla mourir ainsi que l'abbé Pelmelnaud. Le père Emmanuel séjourna peu de temps à la Rivière-Ouelle, et fut remplacé par un prêtre canadien de naissance, l'abbé Pierre De Francheville, dont on connaît déjà le nom et l'esprit martial. [1] Issu d'une des meilleures fa-

[1] Voir à la fin du volume les fac-simile des signatures du Père Cadart, du Père Jumeau et de l'abbé de Francheville, copiés sur les registres de la Rivière-Ouelle.

milles de la Nouvelle-France, les De Repentigny, l'abbé de Francheville était un curé qui n'avait pas froid aux yeux, comme disent encore aujourd'hui nos Canadiens, qui n'ont pas perdu la tradition de son aventure au bout de la Pointe. Le recensement de 1681 nous a fait connaître une partie des braves qui marchaient sous ses ordres dans cette expédition ; les registres vont nous dire les noms des autres, à peu d'exception près.

Le premier en date est le sieur Guillaume Lissot, fils de Robert Lissot et de Catherine Jeanne, de Saint-Pierre la Gravelle, au diocèse de Lisieux. En arrivant de France, il avait d'abord séjourné aux environs de Québec où il avait épousé Anne Pelletier, fille de Jean Pelletier, et petite-fille de Guillaume Pelletier, originaire de Brescle, au Perche.

Dès l'année 1681, on trouve Guillaume Lissot établi à la Grande-Anse de Sainte-Anne, où l'abbé Thomas Morel baptise un de ses enfants, dont il consigne l'acte, ainsi que plusieurs autres, dans les registres de l'Islet, ceux de la Rivière-Ouelle n'étant pas encore ouverts. Soit que ce colon ait acquis, peu de temps après, une propriété dans la Rivière-Ouelle, soit que sa terre fût sur les confins de l'Anse et qu'elle ait été ensuite renfermée dans les limites de la paroisse de la Rivière-Ouelle, il est continuellement désigné comme habitant du lieu. La signature remarquable de Guillaume Lissot, qu'on rencontre plusieurs fois dans les registres, indique qu'il avait reçu une bonne éducation. Sa descendance s'est perpétuée dans la paroisse ainsi que la famille de René Ouellet, qui le suivit de près à la Rivière-Ouelle,

et qui paraît avoir été également instruit. On a d'autant plus droit de le croire, qu'outre sa signature qui est un bon exemple de calligraphie française, il était né et avait passé sa jeunesse dans un centre où l'éducation était à la portée de tout le monde, et où l'atmosphère intellectuelleque l'on respirait était un aliment quotidien d'instruction. René Ouellet était un Parisien né dans la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas.

Après avoir quitté les bords de la Seine pour les bords du Saint-Laurent, il se maria à Québec, le huit mars 1666, à Anne Rivet, native de Saint-Gervais, au diocèse de Séez. Fixé d'abord à la Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans, il était assez âgé quand il se décida à établir ses enfants à la Rivière-Ouelle, pour aller lui-même mourir, quelque

temps après, à Sainte-Anne de la Pocatière, où sa lignée est aujourd'hui plus nombreuse que dans notre paroisse.

Le tableau suivant est un relevé fait, d'après les registres, des nouvelles familles arrivées de 1681 à 1690 :

Noms et surnoms.	Paroisse.	Diocèse.	Province.
Guillaume Lissot	St Pierre-la-Gravelle	Lisieux	Normandie
Anne Pelletier	Québec	Québec	Nouvelle-France
René Ouellet	St Jacques du Haut-Pas	Paris	Ile-de-France
Anne Rivet	St Gervais	Sées	Normandie
Jean Pelletier (1)	Québec	Québec	Nouvelle-France
Marie-Anne Huot	L'Ange-Gardien	Québec	Nouvelle-France
Jean Lebel (2)	Château-Richer	Québec	Nouvelle-France
Anne Soucy	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France
Pierre Emond	St Louis-de-Rochefort	Saintes	Saintonge
Agnès Grondin	Beauport	Québec	Nouvelle-France
Mathurin Dubé (3)	Ste Famille	Québec	Nouvelle-France
Anne Miville	Québec	Québec	Nouvelle-France
Jean Mignot dit Labrie	St Germain de la Seine	Sens (en Brie)	Bourgogne
Marie-Xaintes Boucher	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France

Noël Pelletier (4) Madeleine Mignot	Québec Québec	Québec Québec	Nouvelle-France Nouvelle-France
René de Lavoye (5) Marguerite Bouchard (6)	Ste Anne de Beaupré Château-Richer	Québec Québec	Nouvelle-France Nouvelle-France
Jean Grondin Xaintes Mignot	Ste Marie de Brouage Québec	Saintes Québec	Saintonge Nouvelle-France
Jean Gauvin Marie-Madeleine Trotier			
Pierre de Saint-Pierre Marie Gerbert	Château-Richer	Québec	Nouvelle-France

1 Famille originaire de Saint-Pierre de Galardon, en Beauce.
2 Famille originaire de Dynille, au diocèse de Rouen.
3 Famille originaire de la Chapelle Detrer, au diocèse de Luçon.
4 Petit-fils de Guillaume Pelletier, de Brescle, au Perche.
5 Fils de René de Lavoye de Saint-Maclou, de Rouen.
6 Veuve de Jacques Thiboutot.

Noms et surnoms.	Paroisse.	Diocèse.	Province.
Nicolas Durand Marie Renouard	Cherommet St Nicolas-des-Champs	Angoulême Paris	Angoumois Ile-de-France
François Autin Marie Boucher			
Sébastien Bonin Marie Grondin			

Ces quinze familles nouvelles ne devaient pas être les seules dont s'était augmentée la population ; car il est difficile de supposer que toutes apparaissent dans les registres : quelques-unes, sans doute, n'ont dû être mentionnées qu'un certain temps après leur arrivée. En ajoutant donc quelques familles aux vingt-cinq dont la présence est constatée par le recensement de 1681, et par les registres, on arrive à une population qui dépassait cent âmes ; car on atteint au-delà de ce chiffre en ne comptant que les personnes inscrites aux registres [1].

C'est parmi cette population que l'abbé de Francheville recruta la petite armée avec laquelle il repoussa les Américains en 1690. Le nombre des hommes en

---

[1] Le recensement de 1692 n'évalue pas tout à fait assez haut la population, mais il nous semble au-dessous de la vérité ; car les registres accusent au-delà du chiffre que nous indiquons.

état de porter les armes, qu'on peut indiquer avec certitude parmi cette population, s'élevait à trente-neuf combattants, dont voici les noms : François et Joseph Deschamps, fils de M. de la Bouteillerie ; Robert Lévesque, Pierre Hudon, Charles Miville, Jean Miville, Galleran Boucher, et ses deux garçons, Pierre et Philippe ; Michel Bouchard et ses trois fils, Etienne, François et Pierre ; Pierre Dancosse, Joseph Renault et son fils Joseph ; Guillaume Lissot et son fils Claude ; René Ouellet et cinq de ses enfants, Abraham, Mathurin, Grégoire, René et Joseph ; Jean Pelletier, Jean Lebel et son garçon, Jean-Baptiste ; Pierre Emond, Mathurin Dubé, Jean Mignot dit Labrie, Noël Pelletier, Jean Gauvin et son fils Jean ; Pierre de St. Pierre, Nicolas Durant et son fils Nicolas ; François Autin, Sébastien Boivin et Jean de Lavoye.

La plupart de ces hommes, sinon tous, ont fait le coup de feu à l'extrémité de la Pointe, sous le commandement du curé de Francheville Quatre des anciens habitants ne sont pas inscrits dans cette liste : trois étaient morts, c'était Damien Bérubé, Jacques Thiboutot et Jacques Miville. Le quatrième, M. de la Bouteillerie, devait avoir été mandé à Québec pour servir sous les ordres de Frontenac pendant le siège.

On ne pourrait s'expliquer autrement comment, en sa qualité d'ancien officier, accoutumé à la guerre, il n'aurait pas pris le commandement à la tête de ses censitaires.

Quelques sauvages ont dû, en toute probabilité, se joindre à l'expédition ; car cette guerre d'embuscade était celle qui convenait le mieux au génie de leur race et à leurs habitudes de chasseurs.

On pouvait compter parmi eux : Pierre Oustabany, Gabriel Keskabogouët et Guillaume Méokérimat, qui chassaient dans les environs à cette époque [1].

Il est facile d'imaginer quelles durent être les inquiétudes et les craintes des femmes et des enfants, lorsqu'ils se virent seuls dans les maisons, après le départ des hommes. Si les Bostonnais, dont on voyait les gros navires mouillés au large, venaient à débarquer, on pouvait s'attendre à voir fondre, à la fois, tous les malheurs : l'incendie des maisons, l'enlèvement des bestiaux, la destruction des récoltes, la captivité et l'exil avec toutes leurs calamités. Les femmes s'empressaient d'empaqueter les objets les plus précieux pour les emporter dans

[1] La Rivière-Ouelle était un des endroits de la Côte-du-Sud que les aborigènes aimaient à fréquenter : Mgr de St. Vallier eut même, pendant quelque temps, l'intention d'y fonder une mission sauvage. (*Archives du Séminaire de Québec.*)

les bois à l'approche des ennemis. Un bon nombres d'effets avaient dû, même auparavant, avoir été mis en sûreté dans des *caches* pratiquées sous d'épais taillis. De temps en temps, on s'approchait des fenêtres pour voir si les ennemis n'arrivaient pas. La respiration était arrêtée dans les poitrines en entendant le bruit de la fusillade, au bord de la grève. Chaque détonation pouvait être le coup de mort d'un mari, d'un enfant ou d'un frère.

Aussi, quels durent être le soulagement et la joie générale lorsqu'on vit revenir les vainqueurs tout joyeux et triomphants, lorsqu'on apprit les détails de l'escarmouche, la surprise et la terreur des Bostonnais, en voyant tomber sur eux une grêle de balles qui faisaient un effet meurtrier parmi les rangs, leur embarquement précipité et leur fuite honteuse !

L'abbé de Francheville ne manqua pas d'aller rendre grâces à Dieu, dans la chapelle, avec sa petite troupe suivie des femmes et des enfants. L'humble sanctuaire retentit des prières et des cantiques de joie de cette pieuse et brave population ; et le souvenir de cet événement se grava si bien dans les mémoires, qu'il s'est transmis de génération en génération jusqu'à nos jours.

V

Si je disais à mes lecteurs que le prochain personnage qui doit exercer son action sur la petite colonie fondée par un officier des armées de Louis XIV, se trouve à la cour du grand roi, ils auraient droit d'être un peu surpris. Qu'ils me suivent pourtant au château de Versailles, et qu'ils pénètrent avec moi dans la chapelle royale au moment d'une cérémonie religieuse ; qu'ils tra-

versent la nef où se pressent les courtisans, ceux qu'on appelait alors les grands et qui venaient là entendre la parole de Bossuet, de Fénelon et de Bourdaloue ; qu'ils s'avancent jusqu'au pied du sanctuaire, où se tiennent agenouillés le roi, la reine et la famille royale entourée des dames d'honneur et des officiers de la couronne ; et, sans se laisser distraire par tout ce faste mondain, qu'ils observent attentivement les traits du prêtre qui célèbre à l'autel. Ils reconnaîtront une figure qui n'est pas ignorée au Canada. Cet aumônier du roi, qui vit si proche du trône, c'est l'abbé De la Croix Chevrières de Saint-Vallier, le successeur de Mgr de Laval sur le siège de Québec. Le caractère de ce prélat est tout entier dans sa physionomie, où se lisent à la fois l'austérité, l'énergie et la sensibilité. Les vertus sacerdotales, l'esprit de mortification et d'humilité

qu'il avait puisés à l'école des grands maîtres spirituels, n'avaient pas détruit en lui les préjugés de la noblesse, ni toutes les saillies d'un tempérament impétueux. Devenu évêque de Québec, son administration se ressentit de ces qualités et de ces défauts. Le grand bien qu'il fit dans son diocèse, et qui ne peut être contesté sans injustice, fut mêlé de procédés arbitraires et d'actes bizarres, qui mirent souvent à de rudes épreuves ceux qui vivaient avec lui, et empêchèrent de l'apprécier alors à sa juste valeur ; mais le temps a rendu plus de justice au second évêque de Québec [1]. On me demandera, sans

[1] Voici le portrait que M. Dudouyt, prêtre du séminaire de Québec, et procureur de Mgr de Laval à Paris, faisait de l'abbé de Saint-Vallier, alors aumônier du roi.

" Nous avons examiné sur qui on pouvait jeter les yeux : ça été à l'occasion de la proposition que nous a faite le R. P. Le Valois, touchant M. L'abbé de Saint-Vallier, dont voici les qualités pour ou contre : Il est de naissance considérable, il a du bien, il est aumônier du roi, qui a beaucoup d'estime pour lui, et est d'un parfait exemple à la cour, où il travaille avec édification ; il est jeune et capable. Il a

doute, quelle liaison il y a entre l'histoire de la petite colonie de la Rivière-Ouelle et celle de Mgr de Saint-Vallier. Si on avait entendu les commentaires que faisait en chaire l'abbé de Francheville sur les règles de discipline ecclésiastique établies par Mgr de Saint-Vallier, on comprendrait plus facilement l'influence qu'il a eue sur son clergé, et, par lui, sur ses ouailles. Les paroissiens de la Rivière-Ouelle bénéficièrent pour leur part de ces actes d'administration, et les effets

---

beaucoup de zèle et de ferveur, il est austère pour lui-même. On le veut faire évêque en France, mais il s'en défend autant qu'il peut. Il a demeuré les six derniers mois avant Pâques, au séminaire de Saint-Sulpice, où il a fort édifié.—Le P. Le Valois est son directeur, et lui a fait faire ses retraites. C'est lui qui a eu la pensée qu'il serait propre pour le Canada, et qui lui en a parlé.—Il a dit que pour éviter d'être évêque en France, il consentirait plutôt à l'être en Canada, et qu'il voudrait demeurer votre coadjuteur tant que vous vivrez ; on croit que l'estime que le roi a pour lui ferait qu'il agréerait la chose. Les raisons qui nous ont paru contraires sont : qu'il a un zèle un peu trop ardent soit pour sa propre perfection, soit pour y porter les autres ; qu'il n'a pas encore beaucoup d'expérience, étant jeune, et qu'il est austère. " *Histoire manuscrite du Séminaire de Québec*, par Mgr E. A. Taschereau, archevêque de Québec.

salutaires qui en résultèrent pour les familles doivent être notés.

Nous avons cité l'éloge magnifique qu'un écrivain protestant a fait de notre ancien clergé. Or, si cet éloge est mérité, si, par ses prédications et ses exemples, notre clergé a créé le peuple à son image, s'il lui a inculqué des principes de foi et de morale chrétienne qui ont survécu à nos révolutions, et qui l'ont rendu un des peuples les plus religieux du monde, c'est en partie à Mgr de Saint-Vallier que notre peuple le doit.

La Nouvelle-France reposait sur une triple organisation : militaire, civile et religieuse. Pendant que Frontenac régularisait le système militaire, que l'intendant Talon et ses successeurs créaient l'administration civile, Mgr de Saint-Vallier établissait la discipline ecclésiastique. Sous l'épiscopat de Mgr de Laval,

le clergé se composait presque exclusivement de prêtres réguliers dont la conduite était toute réglée d'avance par les constitutions de leurs ordres [1]. Mais

---

[1] Qu'on remarque bien ici que nous ne contestons nullement l'immense bien qu'a fait Mgr de Laval pendant son épiscopat. Au reste, Mgr de Saint-Vallier a été le premier à le reconnaître. Voici ce qu'il dit de la vie édifiante du clergé canadien, dans la lettre où il rend compte de son premier voyage au Canada, en 1685 :

" Si les prêtres sont édifiés de la vie des laïques, les laïques ne le sont pas moins de la conduite des prêtres, qui se sont soutenus jusqu'à présent dans une grande estime et réputation de sagesse ; quoique la plupart aient été exposés par la nécessité où ils ont été, et où ils sont encore en plusieurs endroits, de loger dans des maisons particulières, mêlés avec toutes sortes de personnes. La fidélité qu'ils ont à la grâce les conserve dans ce mélange, on ne s'aperçoit pas qu'ils y perdent rien de leur esprit intérieur, qu'ils ont pris dans les séminaires, où ils ont demeuré quelque temps pour se sanctifier eux-mêmes, avant que d'être appliqués au salut des autres, et où ils retournent de temps en temps pour entretenir la ferveur qu'ils y ont puisée ; ils font, tous les jours, leur oraison, et tous les ans leur retraite ; ils aiment la pauvreté, ils y vivent dans un parfait abandon à la divine Providence. A peine ont-ils eu, durant plusieurs années, le nécessaire, et cependant, ils n'ont pas laissé de travailler infatigablement, sans argent et sans maison, logés, comme on dit, par charité, dans des lieux fort incommodes, mangeant ce qu'on leur donnait comme par aumône, et réduits souvent à boire de l'eau dans leurs courses apostoliques." *Etat présent de l'Eglise, etc.*

Mgr de Laval avait fait de son clergé une espèce de communauté régulière, où tous les biens étaient en commun, à l'imitation de la primitive Eglise. Un pareil état de choses pouvait convenir à une église naissante, mais on

sous Mgr de Saint-Vallier, le clergé séculier commença à prendre de l'extension ; et ce fut ce prélat qui établit les bases de la discipline qui régit encore aujourd'hui le clergé canadien. Le zèle, la sagesse et la fermeté avec lesquels il s'appliqua à le former, pendant les quarante années de son épiscopat, lui imprimèrent un esprit sacerdotal qui ne s'est jamais démenti. C'est grâce, en grande partie, à Mgr de Saint-Vallier s'il s'est toujours montré exemplaire, et si, par suite, aux époques des grandes crises, il s'est trouvé assez fort pour prendre en main la cause du peuple et la faire valoir victorieusement.

---

conçoit qu'il devait disparaître avec l'accroissement de la colonie. Mgr de Saint-Vallier le comprit, et voulut organiser son diocèse à la manière des diocèses de France. Naturellement, Mgr de Laval dut craindre que ce changement ne diminuât le zèle et la ferveur du clergé, qui avaient été la source de tant de bien ; c'est ce qui explique les divergences d'opinion qui surgirent entre les deux prélats, et leur causèrent de mutuels chagrins.

Toutefois, ce n'est là qu'une partie du bien qu'a opéré Mgr de Saint-Vallier. Ses œuvres de charité ont égalé, si elles n'ont pas surpassé ses œuvres de zèle. Venu au Canada avec un riche patrimoine de famille, il s'en dépouilla avec une générosité et un dévouement au-dessus de tout éloge, afin de subvenir aux besoins de son diocèse. Sa main était ouverte à toutes les nécessités ; mais, sans parler de ses aumônes particulières, il dépensa sa fortune à créer des œuvres qui, presque toutes, durent encore, et dont voici les plus importantes :

1o. Une fondation de 40,080 livres au Séminaire de Québec pour l'entretien de six prêtres dans les missions sauvages les plus abandonnées ;

2o. La construction du palais épiscopal qu'il légua à ses successeurs, et qui lui coûta plus de 80,000 livres ;

3o. La fondation de l'Hôpital-Général, l'une des quatre grandes institutions de Québec qui, depuis deux siècles, ont répandu des bienfaits qui ne se comptent pas. Cette fondation est l'œuvre capitale de Mgr de Saint-Vallier : il y consacra une somme de 60,000 livres. Il ne l'accomplit pas sans de grandes difficultés, qu'il s'attira en partie par les impétuosités de son caractère, et par un zèle qui n'avait pas toujours assez de tempérament ; mais ces difficultés n'ont eu qu'un temps, et l'œuvre est restée ;

4o. La fondation des Ursulines des Trois-Rivières, qui, depuis ce temps, ont été la providence de cette ville. Il les dota de 30,000 livres ;

5o. Une donation de 20,000 livres aux prêtres du Séminaire de Montréal ;

6o. Une autre donation de 8,000 livres pour le soutien d'une école à Québec ;

7o. Un don de 6,000 livres aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

Le total des sommes dépensées au Canada par Mgr de Saint-Vallier s'élève à 600,000 livres, sur lesquelles 200,000 provenaient de son patrimoine de famille [1].

Voilà, ou nous nous trompons fort, une carrière bien remplie et dont tout homme aurait droit de s'honorer. Les imperfections qui s'y montrent, et qui retombent autant sur l'époque que sur l'homme lui-même, ne sont que des ombres dans un bon tableau.

Nous nous sommes arrêté, tout exprès, à tracer à grands traits cette physionomie

---

[1] *Archives de l'Hôpital-Général de Québec. Histoire manuscrite du Séminaire de Québec.*

historique, parce qu'elle a été étrangement méconnue par M. Parkman, dans ses deux derniers ouvrages : L'*Ancien Régime au Canada—Frontenac et la Nouvelle-France sous Louis XIV*. L'auteur s'y applique à décrire avec complaisance les mesquines querelles que Mgr de Saint-Vallier avait le don de soulever autour de lui [1]. Cela se comprend, c'était une bonne fortune pour ses lecteurs protestants. Il est fort piquant, en effet, de montrer un évêque catholique sous un aspect ridicule ; mais la justice la plus élémentaire exigeait qu'il mît en regard le bien réel qu'a fait ce prélat. Vous le chercheriez pourtant en vain dans ces deux volumes d'histoire. Des immenses charités de l'évêque de Québec, de ses fondations, de ses travaux disci-

---

1 L'*Ancien régime*, pages 330, 377, 378, et *Frontenac et la Nouvelle-France sous Louis XIV*, pages 116, 169, 193, 247, 281, 285, 322, 326, 328, 332.

plinaires, pas une mention, pas un mot. Ces œuvres étaient cependant faciles à connaître : elles sont écrites en monuments séculaires à Québec et aux Trois-Rivières. Il n'y avait qu'à ouvrir les *Ordonnances Diocésaines* qui servent de manuel au clergé de la province de Québec ; on n'en peut feuilleter dix pages sans rencontrer quelques sages règlements faits par Mgr de Saint-Vallier. Les premiers volumes de M. Parkman laissaient espérer mieux que cela : non pas que nous voulions dire avec Horace : *Desinit in piscem mulier formosa superne ;* mais nous soutenons qu'un esprit philosophique se serait mis au-dessus des petites misères de détails, pour considérer l'ensemble, les actions importantes et fécondes en résultats.

Souvent Mgr de Saint-Vallier n'a eu que le tort de défendre gauchement des

causes bonnes en elles-mêmes, comme dans sa fameuse affaire avec Frontenac, à propos de la représentation de *Tartuffe*. Si la question qui s'est agitée entre Frontenac et Mgr de Saint-Vallier se renouvelait à Québec, les protestants eux-mêmes donneraient raison à ce dernier. Il n'y a pas longtemps encore, ces mêmes protestants ont sifflé, aussi bien que les catholiques, et forcé à déguerpir, une troupe de comédiens qui répétaient des pièces de théâtre certainement moins immorales que *Tartuffe*.

En définitive, les querelles de Normands dont l'histoire de la Nouvelle-France est émaillée, n'étaient que des chicanes de mots qui n'arrivaient que bien rarement à des voies de fait. Nos voisins auraient belle grâce à nous les reprocher, eux qui précisément à la même époque, faisaient une société d'enfer, où

l'on s'entre-pendait, s'étranglait, se torturait, s'aplatissait à donner envie aux Iroquois. Ils parlaient et gesticulaient moins,mais ils agissaient plus. Comment, à l'exemple des Français, ces Américains auraient-ils eu des entrailles pour les pauvres sauvages, eux qui n'en avaient pas pour leurs propres compatriotes, eux qui, après les avoir achetés ainsi qu'un vil bétail sur les marchés d'Angleterre, les réduisaient en servitude comme les centaines de mille nègres qu'ils tenaient courbés sous leurs fouets? Ici, l'esclavage était à peu près inconnu, chaque homme était libre ; pouvait-on en dire autant des Etats-Unis ? Cela nous aide à comprendre les horreurs qu'ils ont commises, soixante ans plus tard, contre les pauvres Acadiens qu'ils ont arrachés de leurs foyers, et déportés, comme ils avaient coutume de faire des nègres de l'Afrique, sans égard pour les affections de famille ;

les maris séparés de leurs femmes, les enfants séparés de leurs parents. Ces malheureux Acadiens, dit à ce sujet le plus grand des historiens américains, n'étaient coupables d'autre crime que de leur attachement pour la France. " Je ne sais pas, ajoute-t-il, si les annales de l'espèce humaine ont conservé le souvenir de maux infligés avec autant de complaisance, de cruauté, de persistance [1]. "

Les Français ont souvent fait des prisonniers dans leurs guerres contre les colonies américaines, guerres cruelles, il est vrai, mais qu'ils n'étaient pas libres de rendre plus douces, à cause de la présence de leurs sauvages alliés qu'ils ne pouvaient retenir comme ils l'auraient voulu. Mais la lutte une fois terminée,

---

[1] *Histoire des Etats-Unis*, par Bancroft. Vol. VI., p. 56.

l'humanité reprenait tous ses droits. Veut-on connaître comment ces mêmes Français traitaient leurs prisonniers ? qu'on lise ce qu'en dit M. Parkman lui-même : " A l'origine de la guerre, les Français du Canada inaugurèrent la pratique humaine d'acheter, de leurs alliés sauvages, les prisonniers anglais, et particulièrement les enfants. Après les premières furies de l'attaque, plusieurs vies furent épargnées dans l'espoir de cette rançon. Quelquefois, mais pas toujours, les captifs rachetés étaient obligés de travailler pour leurs bienfaiteurs. Tous étaient uniformément bien traités, et souvent avec une telle bonté, qu'ils ne voulaient plus être échangés, et devenaient Canadiens par adoption [1]."

Avant d'être placée devant le tribunal de M. Parkman, la cause de Mgr de

---

[1] *Frontenac et la Nouvelle-France sous Louis XIV*, par F. Parkman, pages 377, 378.

Saint-Vallier a été portée devant un tribunal plus élevé et surtout mieux au fait de la question : celui de Louis XIV et de ses ministres. Il s'agissait de juger si, à cause de ses excès de zèle et de ses fautes d'administration, l'évêque de Québec devait être privé de son siège. Après un long et mûr examen, Louis XIV et ses ministres n'osèrent pas prendre une décision sans s'adjoindre un conseil composé de plusieurs évêques. Savez-vous, M. Parkman, quels étaient les noms de ces évêques ? Ils méritent d'être connus, car ils ne sont pas sans autorité dans ce débat. Ils s'appelaient Bossuet et Fénelon, sans compter Mgr de Noailles, archevêques de Paris. Or, tels étaient l'estime et le respect que les vertus de Mgr de Saint-Vallier leur avaient inspirés, qu'ils ne voulurent point conseiller au roi de le priver de son siège, et la suite leur a donné raison.

En 1702, Mgr de Saint-Vallier était à Rome pour obtenir l'union canonique des bénéfices que le chapitre, l'évêque et le Séminaire de Québec possédaient en France. Le pape Clément XI conçut de lui une si haute opinion, qu'il voulut, à tout prix, accorder la bulle d'union, afin, disait-il, de le renvoyer content dans son diocèse. Pour cela, il ne permit pas que son affaire fût portée devant la Congrégation des Evêques, où elle n'aurait pu passer ; mais il nomma une congrégation particulière de prélats qui parvint à aplanir toutes les difficultés. " Mgr de Saint-Vallier, disait à ce sujet un de ses contemporains, a plus fait à Rome en trois mois qu'on n'en fait ordinairement en dix ans."

Ce fut le même zèle dévorant qui, en 1685 et 1686, alors qu'il n'était que simple grand-vicaire de Mgr de Laval,

l'avait transporté en plein cœur d'hiver, d'une extrémité à l'autre de l'immense diocèse de Québec jusqu'au fond de l'Acadie, à travers les forêts, où il eut à parcourir de grandes distances à pied, et parmi les glaces où il faillit périr.

Les habitants de la Rivière-Ouelle eurent bien des fois l'occasion de recevoir Mgr de Saint-Vallier en visite épiscopale. En ce temps, comme de nos jours, la visite de l'évêque était un évènement pour la paroisse. On s'y préparait d'avance : les chemins conduisant à l'église et par où devait passer l'évêque, étaient *balisés*, c'est-à-dire plantés de jeunes arbres de sapin, de peuplier et d'érable. Des arcs de verdure étaient dressés devant les maisons des principaux habitants et devant le portail de l'église.

D'aussi loin qu'on voyait venir le prélat, la cloche annonçait son arrivée. Tous les paroissiens étaient accourus d'a-

vance aux abords de l'église, et s'agenouillaient, tête nue, sur le passage de l'évêque pour recevoir sa bénédiction. Après une courte réception au presbytère, le curé, revêtu du surplis et de la chape, suivi du clergé, venait à la recontre du prélat et le conduisait à l'église pendant que l'on chantait le répons : " *Ecce sacerdos magnus.* " Sur le seuil de l'église, le curé lui présentait l'eau bénite et l'encens, et le conduisait solennellement dans le sanctuaire, où, après quelques instants d'adoration, il prenait place sur le siège qu'on lui avait préparé du côté de l'épitre. Le temple était orné comme aux plus grandes fêtes : cette parure n'avait rien que de bien simple, mais elle était propre et convenable.

Une messe solennelle était célébrée, pendant laquelle l'évêque adressait une exhortation paternelle à ses ouailles. La parole ardente de Mgr de Saint-Vallier,

son air de recueillement et d'austérité, ses sages avis, faisaient une impression qui ne s'effaçait pas. Il recevait à la confirmation les enfants qui avaient fait leur première communion. Tout le reste du jour était chômé comme un dimanche : tout le monde se confessait et s'approchait de la sainte table ; c'était une époque de rénovation générale. La visite durait un jour ou deux, selon les besoins du lieu. L'évêque reprenait ensuite sa route pour la paroisse voisine, et la cloche annonçait son départ comme elle avait salué son arrivée [1].

---

[1] Mgr de Saint-Vallier mourut le 26 décembre 1727. Il était originaire de Grenoble, en Dauphiné. Un historien de cette province, Guy Allaud, donne la filiation de sa famille depuis 1516. Son nom primitif était *Guer*, et ce nom est resté son cri d'armes. Ses armoiries sont : *d'argent avec buste de cheval d'or animé de gueule, au chef cousu de gueules, chargé de croisette d'argent.* Sa famille a joui d'une assez grande illustration dans le Dauphiné ; l'évêque de Québec était fils de Jean de la Croix-Pisançon, maître de camp d'infanterie, qui mourut en 1626. Il existe encore aujourd'hui trois branches de cette famille : le comte de Saint-Vallier, le marquis de Seyne ou Leyne et le marquis de Pisançon. Ils habitent peu le Dauphiné maintenant, et résident principalement à Paris.

VI

Ce fut Mgr de Saint-Vallier qui décida les habitants de la Rivière-Ouelle à bâtir une église à la place de leur chapelle, qui était devenue insuffisante pour les besoins de la population. Ce fut sans doute aussi pour cette raison qu'il accorda la permission (23 juin 1694) de dire la messe aux deux extrémités de la paroisse, dans la maison de Pierre de Saint-Pierre, située au-delà de l'Eventail, et dans celle de

Ruette d'Auteuil, qui se trouvait à deux lieues plus bas, probablement à la Petite-Anse.

Le brave curé de Francheville n'était plus alors à la Rivière-Ouelle ; transféré ailleurs en 1691, il avait été remplacé par un prêtre français, venu au Canada au printemps de l'année précédente. L'abbé Bernard de Requeleyne fut le premier curé en titre de la paroisse, qu'il avait d'abord desservie en qualité de missionnaire exerçant les fonctions curiales, et où il était destiné à faire un long règne (1721). Ce fut l'abbé de Francheville qui fut député par Mgr de Saint-Vallier pour le mettre en possession de sa cure, selon les formes canoniques (10 février 1695) [1].

L'église dont l'abbé de Requeleyne

---

[1] L'abbé de Francheville mourut à Montréal, le 7 août 1713, à l'âge de 62 ans.

surveilla la construction et qui subsista jusques en 1792, était bâtie en bois, et s'élevait sur l'emplacement de l'ancien cimetière, où l'on distingue encore parfaitement ses fondations. Elle était à peu près de la même grandeur que l'église actuelle, mais elle n'avait pas de chapelles latérales.

Le manoir seigneurial, qui s'élevait sur le terrain que M. de la Bouteillerie avait cédé à la paroisse, était devenu le presbytère du curé. On trouve, en effet, dans les archives de la fabrique, l'acte de vente " de la vieille maison qui avait toujours servi de manoir seigneurial " (13 avril 1692). L'abbé de Requeleyne avait sans doute mieux aimé réparer cette maison, pour son usage, que de bâtir un presbytère neuf aux frais de la paroisse, qui était à la veille de faire de grands sacrifices pour la construction de l'église.

Dans l'intervalle, M. de la Bouteillerie avait reconstruit son manoir à quelques arpents plus loin, sur les terres qu'il possédait le long du rivage nord de la rivière, et où, vers 1700, il rebâtit son moulin banal.

Depuis l'établissement de la seigneurie, les défrichements avaient suivi un développement régulier qui n'avait été interrompu par aucun obstacle sérieux. Trois causes principales favorisaient cet accroissement : d'abord, la grande fertilité des terres, qui étaient faciles à déboiser ; ensuite, l'extrême abondance de la pêche, qui était une source considérable de revenu ; enfin, la sécurité relative de ce coin du littorial, moins exposé que bien d'autres parties du pays aux incursions des Iroquois, qui se répandaient rarement jusqu'au dessous de Québec. Plus de quarante familles de censitaires, dont les

maisons étaient bien peuplées, s'échelonnaient sur le côteau qui longe le fleuve, et de chaque côté de la rivière. Les terres, divisées en parallélogrammes, couraient toutes perpendiculairement au fleuve ; chaque concession,d'environ quarante-deux arpents, était la même qu'aujourd'hui ; le seule différence est que la culture ne s'étendait pas au-delà du troisième rang, tandis que, de nos jours, elle atteint le cinquième et le sixième rang. Seule la septième concession, qui touche aux terres de la couronne, n'est pas encore habitée.

Toutes les céréales croissaient en abondance, mais surtout le blé, l'orge et l'avoine, qui étaient les grains dont se remplissaient les granges et les greniers des habitants. Ils y joignirent, au commencement du siècle suivant, la culture du lin, dont la récolte, brayée en automne

et convertie en filasse, était filée et tissée par les femmes dans le cours de l'hiver. La toile qu'elles en faisaient et dont elles confectionnaient le linge du ménage, était absolument la même que cette toile forte et durable qu'on fabrique au métier chez nos habitants. Avec la laine des moutons, elles faisaient, alors comme aujourd'hui, ces excellents tissus si connus dans nos compagnes sous le nom de flanelle et *d'étoffe du Pays*. Aux femmes était également réservé le soin du jardin potager, où elles récoltaient les légumes qui servaient pour la table. Héritières des goûts délicats qui sont l'apanage de la race française, elles ne manquaient pas d'ajouter au potager un petit parterre bien propre et bien enclos, où elles cultivaient les fleurs dont les graines étaient apportées de France. Les prémices aussi bien que les plus belles de ces fleurs étaient portées à l'église par les enfants,

pour la décoration de l'autel, comme c'est encore l'usage.

Nos ancêtres avaient transporté de France et propagé dans le pays un certain nombre d'arbres fruitiers principalement des pommiers. Leurs maisons furent bientôt entourées de vergers qui étaient à la fois un ornement et une source de bien-être et de revenu. Ils avaient même réussi à créer certaines variétés d'arbres fruitiers d'une qualité excellente, dont quelques-unes furent transportées dans la suite en France, où elles sont encore cultivées avec succès. De ce nombre sont les espèces de pommiers, dont les fruits, très estimés sur le marché, sont connus sous le nom de rainette du Canada. Sous le rapport de l'horticulture et sous bien d'autres, les premiers colons étaient supérieurs à leurs descendants d'aujourd'hui. Où sont les magnifiques

vergers que l'on voyait autrefois dans nos environs ? Ils ont disparu peu à peu et n'ont pas été renouvelés. Il n'y a que depuis très peu d'années que l'on a commencé à reprendre cette culture.

Au point de vue de l'agriculture, en général, la conquête anglaise a été désavantageuse au peuple canadien. Isolé, dès ce moment, du reste du monde, privé des leçons et des exemples que lui donnaient une foule d'hommes intelligents et pratiques, qui, chaque année, traversaient de France au Canada, n'acceptant pendant longtemps qu'avec défiance tout ce qui venait de la part des conquérants. il tomba peu à peu dans des habitudes de culture routinière, qui ont fini par épuiser une grande partie du sol.

Aux ressources que nos anciens tiraient de l'agriculture, se joignaient celles de la

chasse et de la pêche, dont l'abondance a été longtemps incroyable. Elles furent la manne providentielle qui empêcha la population de mourir de faim aux époques désastreuses où la guerre tenait continuellement les hommes sous les armes, et forçait de laisser les campagnes sans culture. Les forêts voisines étaient peuplées d'orignaux, de caribous, d'ours, de loup-cerviers, de castors, de loutres, de martres, de visons, de renards, de perdrix, de lièvres, etc., etc. Chaque printemps et chaque automne, des bandes immenses d'outardes, de canards, d'oies sauvages, de sarcelles, de bécassines, de pluviers, d'alouettes, etc., etc., s'abattaient sur nos rivages et dans nos prairies. Il n'y a pas encore bien des années, les tourtes arrivaient au milieu de l'été en quantité si prodigieuse, qu'elles devenaient un fléau pour les moissons. Il n'était pas rare de voir les lièvres dans

le voisinage des maisons. On rapporte, à ce sujet, une anecdote hilarante que racontait souvent Mgr Panet, évêque de Québec, qui a été pendant quarante-quatre ans curé de la Rivière-Ouelle. La Savane, qu'on appelle ordinairement la plaine, qui s'étend entre cette paroisse et celle de Saint-Denis, s'avançait autrefois jusqu'aux environs de l'église : cette savane était la retraite privilégiée des lièvres, et plus d'une fois quelqu'un d'entre eux avait été trouvé égaré dans l'église. Un matin, Mgr Panet et son secrétaire, M. l'abbé Gosselin, aperçurent un lièvre qui gambadait dans les allées. Traqué de proche, il alla se refugier dans la chaire où il fut pris.

A mesure que les bois ont été abattus, la chasse est devenue plus rare : mais la pêche, quoique bien diminuée, est encore une branche importante d'industrie et de

commerce. Jusqu'au commencement de ce siècle, le saumon, l'alose, le barre, l'esturgeon, l'anguille, le hareng, la sardine, le capelan, se prenaient en quantité qui aurait suffi pour faire la fortune de chaque habitant, s'il eût existé à proximité un marché convenable ; mais la plupart de ces poissons étaient presque sans valeur, faute de moyens d'écoulement. Quand, selon l'expression populaire, le hareng *donnait*, ce qui avait lieu ordinairement vers la Saint-Pierre (29 juin), il n'était pas rare de prendre à la même marée, dans une seule pêche, cinq à six cents barriques de ce poisson. [1] Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de tout enlever, et pour qu'il ne pourrît pas dans la pêche, on était parfois obligé d'y pratiquer des ouvertures, afin qu'elle se vidât d'elle-même à la marée mon-

[1] Une barrique contient six minots.

tante. Des témoins oculaires, qui vivent encore, ont vu, au printemps de certaines années, le capelan affluer à tel point, qu'on le trouvait échoué à la marée basse, par bancs de plusieurs pieds, tout le long des pêches, qui s'étendaient vers le large jusqu'à trois et quatre arpents. Vues des hauteurs du rivage, ces battures de poissons aux écailles blanches et luisantes ressemblaient à de la neige amoncelée le long des clôtures. En 1870, plus de cent mille anguilles ont été capturées en une seule nuit à l'embouchure de la rivière et dans ses environs immédiats.

Mais une pêche bien autrement intéressante et lucrative, est celle du marsouin. Ce superbe cétacé, qui atteint jusqu'à vingt et vingt-cinq pieds de longueur et qui est particulier à nos climats, fait son apparition à la débâcle des glaces. On le voit nager par bandes nom-

breuses, quelquefois à la distance d'un jet de pierre du rivage, apparaissant de temps en temps pour respirer à la manière des baleines, et semblable, par la blancheur de sa peau, à des boules de neige flottant sur l'eau. M. de la Bouteillerie et ses censitaires, qui avaient constamment occasion d'observer les évolutions des marsouins jusque dans l'entrée de la rivière, où ils s'avançent à la poursuite du petit poisson, et particulièrement du capelan, qui vient y frayer et dont ils se nourrissent, avaient bien souvent devisé ensemble sur les moyens de les capturer. La possibilité de réussir n'était pas douteuse, puisqu'on en avait trouvé quelques-uns dans les pêches aux harengs, où ils s'étaient laissés prendre en suivant ce poisson. On avait pu constater le prix d'une pareille capture, par la quantité d'huile qu'on en tire

et qui est propre à toute espèce d'usage ; mais les dépenses qu'exigeaient les premiers essais de pêche dont le résultat n'était pas encore connu, étaient trop considérables pour qu'on osât s'y risquer. Ce fut probablement ce qui engagea M. de la Bouteillerie à intéresser dans cette entreprise un riche et influent citoyen de Québec, M. Charles Denys, sieur de Vitré, membre du Conseil souverain, et fils de M. Simon Denys, sieur de la Trinité, originaire de Tours. M. de Vitré demanda une aide au roi, qui lui fit don, vers 1698, d'une somme de cinq cents livres en argent, de deux mille livres de fil à morue et de la même quantité de cordage de un et deux pouces. Il est à supposer que cette tentative ne fut pas tout à fait sans succès, car l'année suivante, le roi accorda les mêmes gratifications. Au printemps de l'année 1701,

M. de Vitré fit un nouvel essai de pêche entre les îles de Kamouraska et la terre ferme [1].

" On a fait, en 1701, dit La Potherie, " une tentative de la pêche aux marsouins " dans le fleuve, trente lieues plus bas " que Québec, aux îles de Kamouraska. " Monsieur de Vitré, conseiller du Conseil " de Québec, sachant qu'une très grande " quantité de ces poissons, qui sont tous " blancs, courent en été le hareng dans " ces quartiers, se persuada que si l'on y " tendait des filets avec un arrangement " particulier, il pourrait s'y en prendre. " Il forma une société de deux marchands " pour en faire les frais. M. le comte de " Pontchartrain, qui ne souhaite que l'éta- " blissement et l'augmentation des colo-

---

[1] Ceux qui désirent avoir de plus amples détails sur la pêche aux marsouins, peuvent consulter les articles que nous avons publiés sur ce sujet, en 1876, dans *L'Opinion Publique*, et que nous reproduisons en appendice.

" nies, leur fit envoyer de Rochefort, en " 1701, des cordages pour en faire des " filets. M. de Vitré dressa entre ces îles " et la terre ferme, du côté du sud, la " longueur de plus d'une demi-lieue de " filets qui formaient différents chenaux, " avec une ouverture assez grande pour " y laisser entrer les marsouins [1]. " Ceux-ci, fort avides de hareng, n'y " étaient pas plutôt, que des canoteurs " tout prêts tiraient une corde qui bou- " chait ce passage.

" Les marsouins, qui avaient un champ " assez vaste, ne s'embarrassaient pas " pendant que la marée montait, s'amu- " sant aux harengs quand il s'y en trou- " vait : mais, lorsqu'elle diminuait à un " certain point, on leur remarquait un

---

[1] *Plus d'une demie lieue de filets* : pareille étendue de pêche serait encore aujourd'hui une entreprise hardie, et fournit, entre bien d'autres, une preuve de l'esprit de progrès et d'industrie des anciens colons.

" mouvement et une agitation qui leur
" faisait jeter des mugissements. Plus la
" marée descendait basse, plus ils parais-
" saient inquiétés. Ils avaient beau aller
" de côté et d'autre, ils ne trouvaient rien
" qui ne les arrêtât ; mais dès lors que la
" marée était sur sa fin, ils se ramassaient
" tous comme un troupeau de moutons, et
" échouaient pêle-mêle l'un sur l'autre.
" M. de Vitré les envoyait égorger, et les
" faisait traîner, porter ou remorquer à
" la marée montante quand ils étaient
" trop gros. Tels pesaient trois milliers.
" Il en a fait des huiles qui seront d'un
" très bon usage pour les vaisseaux. On
" en a fait des fritures, et on a trouvé le
" secret de tanner les peaux et de les pas-
" ser en maroquin. La peau du mar-
" souin est tendre comme du lard ; elle
" a un limon d'un pouce d'épais que
" l'on gratte ; elle devient comme un
" cuir transparent ; les tanneurs les

" rendent minces ou épaisses selon l'apprêt
" qu'ils veulent y donner. On en peut
" faire des hauts de chausses, des vestes
" très déliées et à l'épreuve du pistolet,
" et on en pourra faire des impériales de
" carosse ; car il y en a de dix-huit pieds
" de long sur neuf de large. Une petite
" baleine dérangea cette pêche qui pro-
" mettait beaucoup. Elle s'entortilla dans
" plus de quarante brasses de filets qu'elle
" entraina avec elle. On l'a trouvée
" échouée dans cet équipage à sept lieues
" de là. Elle était fort maigre [1]. "

Ce fut au milieu de ces préoccupations qui allaient créer une nouvelle industrie locale, que s'acheva la dernière année du dix-septième siècle. Il y avait alors vingt-huit ans que M. de la Bouteillerie était venu frapper le premier coup de hache dans la seigneurie à laquelle il avait

---

1 La Potherie, tome 1er, lettre Xe.

donné son nom De grands changements s'y étaient opérés durant cet intervalle ; sur ses domaines, dont les forêts et la végétation primitive avaient pris possession depuis l'origine du monde, croissaient maintenant de belles moissons. Le silence du désert et l'apathie de la nature avaient fait place à l'agitation de la société humaine et au bruit fécond du déboisement et de l'agriculture. Là où les bêtes sauvages avaient leurs repaires, où se dressait la cabane éphémère des aborigènes, s'élevaient maintenant les habitations permanentes des blancs. La barbarie avait fait place à la civilisation. De vastes clairières, dont l'ensemble formait une étendue de plusieurs centaines d'arpents de terre, avaient été défrichées et mises en culture sur la première, la deuxième et même sur une partie de la troisième concession de la seigneurie.

Depuis l'année 1690 jusqu'à 1703, c'est-à-dire jusqu'à la mort de M. de la Bouteillerie, un bon nombre de nouveaux censitaires, attirés par ce dernier, soit directement de France, soit des anciennes paroisses du Canada, étaient venus prendre des terres à côté des premiers résidents. Ce courant d'émigration s'était accentué davantage depuis que la paroisse avait été constituée régulièrement, qu'elle possédait une église convenable et un curé permanent.

Voici, d'après les registres, le tableau de ce nouveau groupe de familles, avec l'indication de leur point de départ :

NOMS ET SURNOMS	PAROISSE	DIOCÈSE	PROVINCE
Jean Gagnon (1)	Québec	Québec	Nouvelle-France
Jeanne Loignon	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France
Réné Plourde	Saint-Pierre	Poitiers	Poitou
Jeanne Marguerite Bérubé	Rivière-Ouelle	Québec	Nouvelle-France
Ruette d'Auteuil			France
Pierre Michaud	Notre-Dame de Fontenay		
Marie Anselin	Notre-Dame de Cogne	La Rochelle	Aunis
Pierre Michaud (2)	Québec	Québec	Nouvelle-France
Madeleine Thibaudeau	Québec	Québec	Nouvelle-France
Jean Michaud (3)	Québec	Québec	Nouvelle-France
Marie Vaillancourt	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France
Pierre Roy dit Desjardin (4)	Sainte-Anne de la Pérade	Québec	Nouvelle-France
Marie-Anne Martin	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France

Jean Dionne	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France
Marie-Charlotte Mignot	Québec	Québec	Nouvelle-France
Robert Morin			Nouvelle-France
Françoise Meigné	Québec	Québec	Nouvelle-France
Pierre Soucy	Québec	Québec	Nouvelle-France
Elizabeth Fouquereau	Pointe-aux-Trembles	Québec	Nouvelle-France
Guillaume Paradis	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France
Jeanne Hudon	Rivière-Ouelle	Québec	Nouvelle-France
Guillaume Paradis (5)	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France
Marguerite-Catherine Hudon	Rivière-Ouelle	Québec	Nouvelle-France
Jean Raby	Cravant	Saintes	Saintonge
Marie Dancosse	Rivière-Ouelle	Québec	Nouvelle-France

1 Commandant de la côte du Sud, fils de Robert Gagnon, de Ventrouse, au Perche.

2 Fils de Pierre Michaud et de Marie Ancelin. Voir plus haut. Sa femme était fille de Mathurin Thibaudeau, de Moutiers le Maufaix, en Poitou.

3 Frère du précédent.

4 Fils de Michel Roy, de Senilet, diocèse de Poitiers. Sa femme était fille de Joachim Martin, natif d'Estrée, diocèse de La Rochelle.

5 Cousin-germain du précédent, tous deux mariés aux deux sœurs.

NOMS ET SURNOMS	PAROISSE	DIOCÈSE	PROVINCE
Etienne Janneau (6)	La Tardière		Poitou
Catherine Pierrot	Chateau-Richer	Québec	Nouvelle-France
François Aubert	Chateau-Richer	Québec	Nouvelle-France
Angélique Testu (7)	L'Ange-Gardien	Québec	Nouvelle-France
Pierre Aubert de Gaspé (8)	Québec	Québec	Nouvelle-France
Catherine Juchereau de St. Denis	Québec	Québec	Nouvelle-France
René Brisson	Ange-Gardien	Québec	Nouvelle-France
Geneviève Testu (9)	Ange-Gardien	Québec	Nouvelle-France
Charles Brisson (10)	Ange-Gardien	Québec	Nouvelle-France
Marie Letartre	Ange-Gardien	Québec	Nouvelle-France
Pierre Fournier de Belleval	Saint-Victor	Orléans	Orléannais
Marie Ancelin (11)	Château-Richer	Québec	Nouvelle-France
J.-B. de la Bordelière dit Laplante			France
Françoise-Catherine Martin	Québec	Québec	Nouvelle-France

Philippe Ancelin	Sainte-Famille	Québec	Nouvelle-France
Madeleine Saint-Pierre	Rivière-Ouelle	Québec	Nouvelle-France
François Dubroc dit Dutertre	Saint-Michel	Angers	Anjou
Cr Marguerite Bouchard	Rivière-Ouelle	Québec	Nouvelle-France
François Duval (12)	Ponthaut		Bretagne
Marie-Anne Boucher	Rivière-Ouelle	Québec	Nouvelle-France
André Meigné dit Lagacé	Saint-Martin de Rhé	La Rochelle	Aunis
Marie-Charlotte Peltier	Beauport	Québec	Nouvelle-France
Jean Hayot	Québec	Québec	Nouvelle-France
Jeanne Grondin	Beauport	Québec	Nouvelle-France

6 Notaire-Royal.

7 Veuve de Pierre Guyon (Dion), petit-fils de Jean Guyon, sieur du Buisson, originaire du Perche, ancêtre du curé actuel de la Rivière-Ouelle.

8 Fils de Charles Aubert de la Chesnaye, natif d'Amiens, en Picardie, bisaïeul de l'auteur des *Anciens Canadiens*.

9 Sœur de madame François Aubert. Voir plus haut.

10 Fils de René Brisson, venu de l'Ange-Gardien avec sa famille.

11 Fille de René Ancelin. Voir plus bas.

12 Fils de Guillaume Duval, seigneur de Ponthaut.

NOMS ET SURNOMS	PAROISSE	DIOCÈSE	PROVINCE
François Pinel	Sillery	Québec	Nouvelle-France
Louise Contancineau	Québec	Québec	Nouvelle-France
René Ancelin			France
Marie Juin			France
Jean Boiry dit Lavergne			France
Marie Galbruin	Montréal	Québec	Nouvelle-France

Dans ce tableau ne sont pas compris les jeunes ménages qui s'étaient formés dans la paroisse elle-même entre les enfants des colons les plus anciens. A la mort de M. de la Bouteillerie, le chiffre total des familles fixées définitivement dans sa seigneurie n'était pas loin de cinquante. Rien de plus facile que de suivre le mouvement de colonisation qu'il avait déterminé : l'un venait directement de France, l'autre de la côte de Beaupré. Les paroisses de cette côte, colonisées dès l'origine de la Nouvelle-France, formaient entre Québec et le Cap-Tourmente une lisière d'établissements compacte qui se trouvaient resserrés entre le fleuve et les hauteurs stériles des Laurentides. M. de la Bouteillerie y rencontra un élément tout préparé d'émigration dont il sut profiter. Chacun de ses tenanciers devenait ensuite un agent actif de colonisation en attirant

soit de ces paroisses, soit des provinces de France d'où il venait d'autres membres de sa famille, des amis et des connaissances.

VII

Cinq provinces de France, situées dans le voisinage de deux des plus grands ports de mer que possédait alors ce pays, Dieppe et LaRochelle, se partageaient en grande partie cette émigration. Ce fut, du côté du nord, la Normandie et le Perche; du côté de l'ouest, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. L'impulsion était partie du nord, dont les provinces eurent moins à souffrir des guerres de religion et dont les côtes maritimes restèrent libres.

Quelques années après le siège de La Rochelle, cette ville devint le principal port d'embarquement pour la Nouvelle-France. La Rochelle avait été le centre du Calvinisme : les Huguenots étaient nombreux et puissants dans tout le pays. Cependant, malgré leur proximité de la mer, ils ne purent jamais venir s'implanter au Canada. La vigilance avec laquelle il en furent exclus est une preuve entre bien d'autres du soin qu'on apportait au choix des colons [1].

---

[1] La faute de la France ne fut pas d'exclure les Huguenots des bords du Saint-Laurent, où ils auraient été une cause de discordes intestines, mais de ne pas les avoir laissé venir se fixer dans quelque coin inhabité du Nouveau-Monde, comme dans la Louisiane, où ils eurent l'intention d'émigrer. Ils adressèrent même à De Bienville, qui explorait alors les bouches du Mississipi, un mémoire dans lequel ils demandaient l'autorisation de s'établir sur les bords de ce fleuve, sous la souveraineté de la France et moyennant le droit d'y jouir de la liberté de conscience (1699). Pontchartrain, à qui ce mémoire fut présenté, fit cette incroyable réponse : "Le roi n'a pas chassé les protestants de France pour les laisser se constituer en république dans le Nouveau-Monde." Sans cette malheureuse politique, les protestants français, au lieu d'aller enrichir les contrées ennemies en s'y transportant avec leurs familles et leur fortune, auraient émigré en grand nombre dans la Louisiane,

Les registres de la Rivière-Ouelle offrent une nouvelle preuve de la moralité de cette population : depuis l'ouverture des registres jusqu'à la fin du dix-septième siècle, il ne se rencontre pas un seul acte de baptême d'enfant illégitime. Ce n'est que dans les commencements du dix-huitième siècle que l'on constate le premier acte de ce genre.

En lisant les registres de cette époque, on est surpris de voir le retard que mettaient les parents à apporter leurs enfants au baptême, même après qu'il y eut un curé résidant ; ce retard se prolongeait non-seulement de plusieurs jours, mais parfois de plusieurs mois.

---

où ils auraient formé, en peu de temps, une florissante colonie qui, à mesure que le fanatisme religieux aurait disparu, se serait rattachée à la France, la patrie de leurs ancêtres. Et au moment de la crise suprême, quand la France et l'Angleterre se disputèrent la prépondérance en Amérique, ils auraient été probablement en état de faire une puissante diversion qui aurait pu complètement changer le sort des armes.

Cette habitude avait sans doute été contractée par suite de l'isolement où les colons avait été des missionnaires qui, dans les commencements, ne les visitaient qu'une couple de fois par année. La rude vigilance de Mgr de Saint-Valier ne tarda pas à rémédier à ce désordre ; il enjoignit aux parents, sous des peines très-sévères, d'apporter leurs enfants au baptême sous le plus bref délai. On peut lire le règlement qu'il fit, à ce sujet, dans le magnifique rituel à l'usage du diocèse de Québec [1], qu'il fit imprimer à Paris en 1703, et que ne peuvent se dispenser d'étudier ceux qui veulent porter un jugement sur Mgr de Saint-Valier.

Des vingt-huit familles mentionnées dans le tableau qui précède, il ne reste

---

[1] Un volume in-8 de 678 pages.

que les douze premières dont les noms existent aujourd'hui dans l'endroit. La plupart des autres sont allées se fixer dans les environs, quelques-unes ont disparu, d'autres sont éteintes. La famille des Gagnon, dont la descendance est la plus nombreuse ici, après celle des Levesque, apparait pour la première fois dans les registres à la date du cinq juin. 1695. Le recensement ecclésiastique de cette année (1878) constate dans la seigneurie l'existence de cinquante familles de ce nom, formant une population de 363 personnes. Le clan des Levesque se compose de 629 individus, distribués en quatre-vingt-douze ménages.

Parmi les familles venues depuis 1690, on distingue plusieurs personnages doués d'instruction, et appartenant à la meilleure société canadienne. On voit que le seigneur de la Rivière-Ouelle n'avait

rien négligé pour attirer autour de son domaine des familles de son rang et de son éducation. Une des plus dures épreuves que M. de la Bouteillerie et ses compagnons d'armes eurent à endurer en venant prendre des seigneuries au milieu de nos bois, fut l'éloignement des brillantes sociétés parmi lesquelles ils avaient vécu, soit dans leur province natale, soit à la cour, soit dans les camps. Aussi, n'est-il pas surprenant qu'ils aient cherché, par tous les moyens, à s'entourer de personnes instruites comme eux, vivant dans la même sphère d'idées et formées aux mêmes habitudes de vie. Leur compagnie intelligente et policée, leur conversation agréable et variée, faisaient oublier aux seigneurs les ennuis de leur exil, la monotonie de leur existence, et la privation des mille jouissances qui accompagnent les grandes sociétés. On va voir que M. de la

Bouteillerie pouvait réunir habituellement dans son manoir un cercle d'amis et de connaissances parfaitement choisi et qui aujourd'hui ferait honneur aux plus belles réunions de nos campagnes et même de nos villes.

Outre le curé, M. l'abbé de Requeleyne, prêtre français qui avait reçu une éducation classique dans le séminaire de son diocèse, on y voyait M. Jean Raby, fils d'un avocat distingué de la Saintonge, qualifié juge de Cravant dans nos registres. A côté de lui figurait maître Etienne Janneau, notaire royal, qui partageait ici son temps entre les travaux de l'agriculture et ceux de sa profession ; c'était lui qui instrumentait dans la paroisse et dans ses environs, qui rédigeait les actes publics, dressait les contrats de mariages, les testaments, et qui, en qualité d'homme de loi, servait

souvent d'arbitre dans les litiges. Il était accompagné de deux gentilshommes des premières familles de la Nouvelle-France : le premier était Pierre Aubert de Gaspé, fils de Charles Aubert de la Chesnaie, le plus riche négociant et l'un des plus honorables citoyens de Québec ; le second était François Aubert, allié à la même famille et qui amenait avec lui son beau-frère, Réné Brisson, dont l'éducation n'était pas moins soignée que celle des précédents. [1]

Les sujets de conversation ne manquaient pas, dans relations de bon voisinage qui sont une nécessité de la vie des champs, d'autant plus impérieuse que le cercle où l'on vit est plus restreint. C'était la glorieuse époque de Frontenac, l'époque des audacieuses entreprises, des

---

[1] Voir les *fac-simile* de leurs signatures à la fin du volume.

exploits et des aventures de tout genre. Plus d'un habitant de la Rivière-Ouelle y avaient pris part : quelques-uns y avait péri, victimes de la misère, ou scalpés par les Iroquois. De ce nombre devaient être deux des plus anciens colons mentionnés dans le recensement de 1681, Michel Bouchard et Joseph Renault. C'est, du moins, ce que fait supposer l'absence de leurs actes de sépulture, soit dans les registres de la paroisse, soit ailleurs, quoi que l'on constate la présence de leurs familles après leur disparition. D'autres plus heureux avaïant revu leurs foyers, après avoir subi des dangers et des fatigues inouïs. Les récits saisissants qu'ils en faisaient défrayaient les conversations et faisaient oublier les heures.

M. de la Bouteillerie racontait les épisodes de sa vie militaire, les campagnes du régiment de Carignan, ses engagements avec les Turcs sur les

frontières de la Hongrie, et surtout cette terrible bataille de Saint-Gothard, que le général de l'armée française, le comte de Coligny, a peint d'un seul trait, en disant que c'était un *cimetière flottant.*

De son côté, M. Raby ou M. de Gaspé rapportait les derniers incidents de son dernier voyage de Québec, les nouvelles de la ville, sa visite au château Saint-Louis, la réception que lui avait faite M. de Frontenac. On commentait les actes de son administration: les uns critiquaient, les autres approuvaient, mais tous admiraient son large esprit, ses grandes manières, tout en déplorant ses emportements de caractère.

M. de Vitré, que ses entreprises de pêche aux marsoins amenaient fréquemment à la Rivière-Ouelle et au sein de ces réunions, devisait de ses projets, de ses espérances, consultait sur la manière

de diriger ses opérations, sur l'époque la plus propice pour tendre ses rets. Puis venaient les affaires locales, les améliorations projetées, les conjectures sur le temps, le rendement des récoltes, les alliances de familles, etc.

Pendant le repas que l'on prenait ensemble, tandis qu'on dégustait une bonne pièce de gibier, une aile ou une cuisse d'outarde, de canard, de bécassine, une tranche d'orignal ou une queue de castor, ou bien qu'on savourait un morceau de *ventrèche* de saumon, c'était le temps de raconter les parties de chasse, de pêche au flambeau, les grands coups de fusils ou de *nigog* [1].

[1] Mot sauvage qui désigne un instrument inventé par les indigènes pour darder le poisson, et particulièrement le saumon. C'est une pointe de fer munie d'un manche de bois et garnie de deux mâchoires rentrantes, faites d'un bois souple, qui servent à retenir le poisson après qu'il a été piqué. L'usage de flambotter c'est-à-dire de faire la pêche au flambeau avec le nigog, est aujourd'hui prohibé par la loi à cause du grand nombre de saumons qui étaient blessés, et mouraient sans pouvoir être pris. Les sauvages seuls ont le privilége de pêcher au nigog, mais seulement pour leur nourriture.

Les femmes, on le conçoit bien, ne restaient pas étrangères à ces entretiens. Elles y apportaient les agréments d'un autre genre : ceux de leur conversation facile et légère, assaisonnée des grâces féminines. Faisant l'une après l'autre les honneurs de leur maison, madame Aubert de Gaspé, née Catherine Juchereau de Saint-Denis ; madame Etienne Janneau, née Catherine Perrot, et plusieurs autres dont les signatures, attestant l'instruction que l'on prenait alors dans nos couvents, apparaissent souvent dans nos registres, se distinguaient par cette politesse simple et naturelle que donnent les habitudes de la vie rurale.

Madame de la Bouteillerie avait été le principal ornement de la petite société dont la maison de son mari était le centre, mais M. de la Bouteillerie avait eu la douleur de la voir mourir, peu de temps

après avoir donné le jour à un de ses enfants. Elle fut inhumée en 1681, à l'Islet, où elle s'était fait transporter, sans doute pour être à la proximité d'un médecin.

Madame de la Bouteillerie n'avait pas laissé de filles à son mari : l'aîné de ses garçons, Charles-Joseph, après avoir fait fait des études classiques au collège des Jésuites, entra dans l'état ecclésiastique et devint plus tard chanoine de la cathédrale de Québec. Pendant ses vacances qu'il passait à la Rivière-Ouelle, avec son frère puîné Louis-Henri, à qui il avait cédé ses droits à la seigneurie, le jeune séminariste apportait par sa présence un nouvel intérêt aux réunions du manoir. Soutenu par l'abbé de Requeleyne, il variait le ton de la conversation en soulevant des questions de droit ecclésiastique, que les conflits d'autorité

qui surgissaient entre le Gouverneur, le Conseil de Mgr de Saint-Vallier mettaient à l'ordre du jour.

Telle était, en quelques traits, la physionomie des membres les plus marquants qui formaient la société habituelle de M. de la Bouteillerie ; et ce n'était pas une exception particulière à l'endroit. Cette physionomie se reproduisait sous d'autres noms dans les différentes seigneuries : c'était partout les mêmes mœurs, le même caractère, le même genre de vie.

Toutefois, ce tableau fidèle cesserait d'être vrai s'il faisait supposer que nos familles féodales se retranchaient dans un cercle étroit de quelques amis, et qu'elles élevaient une barrière entre elles et le peuple.

Rien n'était moins exclusif que nos

anciens seigneurs canadiens. A part de bien rares exceptions, ils se montraient pleins de condescendance et de bonté, ils se faisaient peuple avec le peuple, ils vivaient de sa vie, s'identifiaient avec lui, partageaint ses joies, ses difficultés et ses peines. Il n'y avait entre eux et le peuple d'autre différence qu'un peu plus d'instruction et de distinction dans les manières.

Nous avons un exemple de cette bienveillance dans M. de la Bouteillerie, dont on constate la présence à presque tous les mariages et les sépultures, et qui, comme nous l'avons déjà remarqué, comptait quelques filleuls dans la plupart des familles. Nous allons le voir bientôt se remarier en secondes noces, à la veuve d'un de ses censitaires, madame Robert Levesque. Pendant les trente dernières années de sa vie, il ne connut d'autres

société que celle des braves campagnards qu'il avait groupé autour de lui. Loin de nuire à l'influence des seigneurs, ces relations familières et cette affabilité ne faisaient qu'accroitre l'estime et l'attachement de leurs tenanciers.

Nous venons de faire connaissance avec les personnes d'éducation qui se rencontraient le plus souvent chez le seigneur de la Rivière-Ouelle. On se tromperait singulièrement si l'on s'imaginait que le reste de cette petite population fût dénuée de connaissances. Nous avons déjà parlé de René Ouellet et de Guillaume Lissot, nous pouvons citer encore Jean Gagnon, Pierre Dancosse, François Pinel, André Meigné et Jean-Aubin Migneaux, dont nous donnons ci-après les signatures, qui, chacune, atteste une main habituée à la plume.

Il est bon de remarquer que nous

prenons seulement les signatures des chefs de famille ; on pourrait y ajouter celles de plusieurs femmes, écrites d'une main ferme et virile comme la calligraphie de ce temps-là. L'absence de lettres majuscules en tête des noms que l'on observe sur quelques-unes des signatures qui précèdent, était fréquente dans les écrits des personnes les mieux instruites : les actes des anciens missionnaires en sont remplis.

Si l'on ajoute à ces treize griffes, les signatures des habitants, écrites d'une main inhabile ou alourdie par l'usage de la cognée et de la charrue, c'est-à-dire les signatures de Robert Levesque, Pierre Boucher, Jean-Baptiste Hudon, Galleran Boucher, Sébastien Boivin, Jean Pelletier, François-Xavier Miville, Pierre Boucher, Nicolas Lissot, Guillaume Paradis et Gabriel Paradis,

on arrivera au chiffre de vingt-cinq chefs de familles ayant reçu de l'instruction à divers degrés ; et cela sur une population qui n'atteignait pas tout-à-fait cinquante familles ; par conséquent, la moitié des propriétaires. Au risque de faire passer les Canadiens actuels pour un peuple arriéré, nous devons avouer qu'on ne trouverait pas à l'heure qu'il est, dans la plupart des nos paroisses, une plus forte proportion. S'il y a une différence, elle est en faveur de nos ancêtres. Et voilà la population à laquelle l'auteur de *Frontenac* et de l'*Ancien Régime* lance l'épithète de demi-civilisée. Cette épithète retombe de tout son poids sur les Canadiens d'aujourd'hui. L'auteur serait-il prêt à nous la jeter ?

Un fait digne d'attention, c'est le désir de s'instruire qu'on observe parmi la population des premiers temps : ainsi

plusieurs habitants qui, à leur arrivée déclarent ne savoir écrire, signent ensuite leur nom d'une écriture inexpérimentée qui s'améliore peu à peu, et devient suffisamment régulière.. Il n'y a pas à douter qu'il n'y ait eu dès lors des écoles ; car on constate les progrès des enfants à mesure qu'ils grandissent.

Au reste, à défaut d'instituteurs, les curés, qui ne reculaient devant aucun sacrifice dès qu'il s'agissait du bien de leurs paroissiens, se dévouaient à faire l'école dans leurs moments de loisir. Cette tradition ne s'est pas perdue : aujourd'hui même, plusieurs de nos prêtres et de nos hommes de professions ont dû leur première instruction au charitable dévoûment de leurs curés.

En 1701, M. de la Bouteillerie était parvenu à sa cinquante-cinquième année.

Depuis la mort de sa femme, il avait concentré toutes ses affections sur ses enfants, et avait surveillé avec soin leur éducation. L'aîné, Charles-Joseph, terminait son cour des théologie au Séminaire de Québec ; il était à la veille d'être ordonné prêtre et de se vouer au mintstère pastoral. Louis-Henri, l'héritier futur de la seigneurie, continuait son cours d'étude chez les Jésuites, et se destinait à la carrière des armes. Le seigneur de la Bouteillerie, qui voyait arriver les infirmités de l'âge, se sentait plus que jamais isolé dans son manoir. Il voulut avoir quelqu'un qui prit soin de sa vieillesse, et il ne vit personne qui pût mieux lui convenir que l'excellente veuve de Robert Levesque, Jeanne Le-Chevalier, accoutumée comme lui à l'existence de la campagne, et entendue dans tous les détails de la vie domes-

tique [1]. Dans l'acte de ce mariage, daté du 15 avril 1701, elle est qualifiée *demoiselle* Jeanne Le Chevalier, titre qu'on donnait aux personnes du peuple qui s'alliaient à la noblesse.

Ce fut cette brave femme du peuple qui devint la compagne assidue du bon gentilhomme durant les trois années qui lui restaient encore à vivre. Il avait aimé le peuple, il avait vécu constamment avec lui pendant la moitié de sa vie, il avait travaillé à son bien-être, et c'était le peuple qui venait au devant lui, dans la personne de Jeanne Le Chevalier, pour lui offrir ce qu'il avait de meilleur, son affection et son dévouement, pour éclairer d'un rayon de joie son foyer solitaire, pour se tenir à son chevet et recevoir son dernier soupir. Voilà bien

---

[1] Robert Levesque était mort le 11 septembre 1697.

le peuple et la noblesse canadienne tels qu'ils étaient. Ce fait peint au vif et met en action la nature des rapports qui existaient entre les seigneurs et les censitaires, les sentiments mutuels qui les animaient et l'harmonie qui régnait presque toujours entre eux. Le système féodal avait été modifié par la couronne tout en faveur de la colonisation : le peuple le savait et s'y attachait. L'autorité du seigneur, exercée par une race d'hommes naturellement doux et bienveillants, avait un caractère tout paternel. Le droit de basse justice dont il jouissait, tenait lieu d'une cour d'équité qui tempérait l'esprit contentieux des habitants, coupait court aux différends et maintenait l'accord entre les familles. Le germe abusif contenu dans certains droits seigneuriaux ne se développa qu'avec le temps ; et quand, de nos jours, il eut rendu le système odieux au peuple, la

révolution pacifique que le peuple accomplit pour rétablir la justice peut servir de modèle à toutes les nations.

La carrière de M. de la Bouteillerie fut semée de bien des incidents dont le récit serait aujourd'hui d'un vif intérêt. Outre l'expédition qu'il fit avec son régiment, sous le commandement du marquis de Tracy, contre les cantons iroquois, il est bien probable qu'il commanda ou accompagna avec plusieurs de ses censitaires des partis de guerre alors très-fréquents, soit contre les tribus ennemies, soit contre les colonies anglaises. Malheureusément, aucun souvenir de ces entreprises aventureuses n'est parvenu jusqu'à nous.

On connaît mieux la vie que menait M. de la Bouteillerie dans ses terres : simple et uniforme comme celle de tous

les gentilshommes campagnards comme lui, son existence se partageait entre la culture de son domaine, l'administration de ses propriétés, le peuplement de sa seigneurie, variée par les délassements de la chasse, quelques correspondances et les relations de l'amitié. Chaque année, à la fin de décembre, le seigneur de la Rivière-Ouelle déposait pour quelques jours son costume rustique et redevenait l'élégant officier d'autrefois. Vêtu de ses habits militaires, l'épée au côté, il se rendait à Québec et faisait apparition au château Saint-Louis, pour rendre, selon la coutume scrupuleusement suivie, son tribut d'hommages au gouverneur.

Sauf ces circonstances exceptionnelles, son accoutrement ne différait guère de celui des censitaires au milieu desquels il vivait et dont il ne se distinguait que

par des manières et un langage plus soigné. Homme de foi aussi bien qu'homme d'honneur, sa présence régulière à l'église faisait l'édification des fidèles. Au reste, le même exemple était donné par la plupart des seigneurs. Un de leurs priviléges, on s'en souvient, était de recevoir l'eau bénite des mains du curé au banc seigneurial.

Chaque automne, vers l'époque de la Saint-Martin, 11 novembre, le seigneur faisait faire la criée à la porte de l'église pour avertir les censitaires de venir payer leurs cens et rentes. On attendait ordinairement pour cela les premiers beaux chemins d'hiver. Le manoir devenait alors un centre d'activité, comme l'est encore aujourd'hui le presbytère du curé au temps de la rentrée des dîmes. Les habitants arrivaient soit en *carrioles* soit en *traînes*, emportant avec eux un

ou deux chapons, quelques minots de grains ou d'autres effets ; car, bien que les droits fussent exigibles en monnaie, le seigneur acceptait souvent des denrées en échange.

M. de la Bouteillerie, assis dans son fauteuil, au fond de la grande salle du manoir, et ayant devant lui une table, recouverte d'un tapis, sur lequel était ouvert le censier, donnait audience à ses censitaires. Les anciennes redevances ne s'élevaient qu'à deux livres par arpent de front sur quarante-deux de profondeur ; et à un sou de cens pour la même étendue, de sorte qu'une propriété ordinaire de quatre arpents sur quarante-deux n'était grevée que de huit livres de vingt sous de rentes, plus quatre sous de cens par année.

On connaît la bienveillance qu'ont habituellement montrée les curés dans

la perception de leurs dîmes. C'était sur cet exemple que se modelaient les seigneurs. M. de la Bouteillerie prenait occasion de la rentrée de ses rentes pour régler les différends qui surgissaient entre les familles. Bien souvent, pendant les beaux jours de l'été, assis à l'ombre d'un arbre, il rappelait le chêne de Vincennes par la manière dont il rendait la justice à ses censitaires [1].

Quand, sur la fin de sa vie, après avoir fait la visite de ses terres, il remontait

---

1 Les adversaires de la féodalité, qui, la plupart, ne l'ont étudiée que juste assez pour ne pas la connaître, feraient bien de méditer ce qu'en a dit un jurisconsulte de France, dont le nom fait autorité, M. Troplong, qui d'ailleurs ne peut être soupçonné de partialité à l'endroit des institutions catholiques.

" La féodalité n'a vécu d'une vie si énergique et si fortement répandue dans toute l'Europe, que parce qu'elle avait le droit de vivre... Elle fut populaire à sa naissance, et elle ne fut populaire que parce qu'elle donnait satisfaction aux idées généralement répandues sur la souveraineté et sur les droits de la famille et de la propriété. La longueur de son règne, la grandeur et l'originalité de ses créations, le mouvement qu'elle a imprimé, pendant plusieurs siècles, aux mœurs publiques, attestent que ce ne fut pas une puissance d'emprunt."

les bords du fleuve, et qu'il contemplait des hauteurs voisines les vastes défrichements qui s'étendaient à ses pieds, et où mûrissaient, aux rayons du soleil d'automne, les belles et abondantes moissons ; quand, ensuite, il reportait sa pensée au jour où, en débarquant sur le rivage, il l'avait vu tout couvert de forêts et qu'il faisait la comparaison entre le passé et le présent, un sentiment de légitime satisfaction et d'intime joie remplissait l'âme du bon gentilhomme ; car il avait la conscience d'avoir employé utilement sa vie, de n'avoir pas travaillé uniquement pour ses enfants, mais d'avoir préparé un avenir de prospérité et de bonheur pour toutes les familles dont ils voyait les habitations dispersées çà et là dans la vallée, de chaque côté de la rivière. Il en trouvait l'expression dans les chants joyeux des moissonneurs qui montaient jusqu'à lui, dans les bonnes paroles que

ces braves gens échangeaient à son passage en se découvrant et en laissant reposer pour un instant leurs faucilles. Les chasseurs abénaquis ou micmacs, dont on voyait les cabanes d'écorce au bout de la Pointe, et qui descendaient aux maisons pour y vendre des paniers et de la venaison, lui rappelaient la barbarie du temps passé qui commençait à disparaître. Lorsque le bon vieillard revenait des champs, monté sur une charrette chargée de blé, et que, à son entrée dans la cour, quelques-uns de ses censitaires, venus pour lui parler, faisaient cortége à sa voiture en le félicitant sur sa récolte, il ne pouvait envier un plus beau triomphe et un meilleur couronnement à sa vieillesse.

L'année 1703 est une date funèbre dans les annales de la Nouvelle-France : la mortalité causée par la petite vérole fut

si grande dans tout le pays, que l'épidémie de 1832 ne peut en donner une juste idée. Dans la seul ville de Québec, qui était peu considérable, plus de deux mille actes de sépultures furent inscrits dans les régistres. La paroisse de la Rivière-Ouelle eut sa part d'épreuves au milieu de cette calamité. Dans la matinée du 16 décembre, une foule nombreuse, venue de toutes les parties de la seigneurie et des environs, avait envahi les abords du manoir. On pouvait lire sur les visages consternés le motif de ce rassemblement : le seigneur de la Rivière-Ouelle n'était plus. Etait-il mort victime de l'épidémie ? On ne peut l'assurer ; l'acte de sa sépulture n'en dit rien.

Les tintements de la cloche annoncèrent l'arrivée du curé, l'abbé de Requeleyne précédé du clergé, qui venait faire la levée du corps dans la grande salle du

manoir. Le cortége funèbre se rendit à l'église où furent célébrées des obsèques simples et sans éclat comme avait été la vie du modeste seigneur. Mais le deuil véritable était dans les cœurs et se lisait sur les visages et dans les larmes des assistants. Le corps de M. de la Bouteillerie fut inhumé sous son banc seigneurial. Il n'a pas été relevé lors de la démolition de l'ancienne église (1792), dont l'emplacement fait maintenant partie du cimetière.

Aucun monument ne marque l'endroit où reposent les restes du premier seigneur de la Rivière-Ouelle ; mais on peut dire de lui avec autant de vérité que de l'architecte Wren : " *Si monumentum quæris, circumspice ;* si vous cherchez son monument, regardez autour de vous." Voyez cette superbe seigneurie, ces champs fertiles, ces familles heureuses

et prospères : voilà son œuvre ; c'est un monument qui, mieux que le marbre et le bronze, transmettra son nom à l'avenir.

Le chanoine Deschamps n'avait pas eu la consolation de fermer les yeux à son père ; il était retenu, comme tous les autres membres du clergé, au chevet des mourants. L'abbé Deschamps mourut en 1726, et il fut inhumé dans la cathédrale de Québec.

Son frère cadet, Louis-Henri, qui hérita de la seigneurie, avait pris, selon la coutume du temps, le nom d'une des terres de sa famille, celui de Boishébert, que ses descendants ont continué de porter. Il séjourna peu à la Rivière-Ouelle. Fixé à Québec, où il occupait le grade de major, il y acquit, d'importantes propriétés. Les services qu'avait rendus son père, aussi bien que ses mérites personnels, lui valurent le poste

de gouverneur de Louisbourg. Marié à dame Geneviève de Ramesay, il eut quatre enfants : trois filles et un fils. L'aînée des filles, Charlotte, qui épousa Pierre-Roch de Saint-Ours, sieur Deschaillons, et la cadette, Geneviève, qui s'allia à Charles Tarieu de Lanaudière, héritèrent des biens que possédait leur père à Québec ; la troisième fille nommée Angélique, mourut religieuse à l'Hôpital-Général de Québec. Charles Deschamps de Boishébert eut en partage la seigneurie de la Rivière-Ouelle. Il prit une part active dans les guerres de la conquête. Après avoir commandé au fort de Niagara, il se distingua en Acadie par la défense vigoureuse qu'il opposa aux troupes anglo-américaines. Forcé de se replier sur Québec, il fut mis à la tête du corps de réserve et se battit vaillamment à la bataille de Montmorency. Après la journée d'Abraham, il passa en France où

ses descendants ont joui, de père en fils, d'un rang très-distingué. L'un d'eux fut créé pair de France sous la restauration. Son fils, le comte de Germigny, après avoir été successivement ministre des finances et gouverneur de la banque de France, fut nommé sénateur (1862) sous le dernier empire.

Au moment du départ de M. de Boishébert pour la France, la seigneurie de la Rivière-Ouelle avait été acquise par un riche propriétaire canadien, M. Jacques Perrault. Ses descendants en jouirent jusqu'en 1815 ; alors elle passa entre les mains de la famille qui l'a possédée depuis.

Ici se termine la tâche que nous nous étions imposée. En généralisant cette étude monographique, on a une idée exacte de la colonisation de la Nouvelle-France au XVIIe siècle ; car le système

était le même partout et produisait naturellement les mêmes résultats.

Nous avons choisi de préférence la paroisse de la Rivière-Ouelle pour deux raisons : d'abord, parce qu'étant notre paroisse natale, elle nous est particulièrement chère ; ensuite, parce que nous avions en mains les archives de la seigneurie, et que celles de la fabrique étaient non-seulement à notre portée, mais que le curé, M. l'abbé Dion, qui a un goût prononcé pour ce genre de travail, nous a prêté son concours avec un empressement d'autant plus précieux, que nous sommes incapable de faire les recherches nous-même [1].

Il résulte des faits établis dans cette

[1] Le *Dictionnaire généalogique* de M. l'abbé Tanguay (Vol. 1er, 1603-1700) nous a été d'une grande utilité pour établir l'origine des familles. On ne saurait trop souhaiter que cet ouvrage, qui est une de nos sources historiques les plus précieuses, soit continué au moins jusqu'à l'époque de la conquête.

étude que la colonisation du bassin des Laurentides s'est faite dans des conditions de moralité dont les Canadiens ont droit d'être fiers. Exclusivement catholique, le mouvement d'émigration partait des hautes sphères de la société, du clergé et de la noblesse ; l'un mû par le zèle religieux, l'autre par l'ambition légitime d'accroître son influence en acquérant de nouveaux domaines en Amérique. Tous deux avaient intérêt à ce que les familles qu'ils engageaient à émigrer eussent les qualités requises à la double fin qu'ils se proposaient, c'est-à-dire qu'elles fussent morales et vigoureuses. La confiance mutuelle qui existait entre les différentes classes de la société, ainsi que les modifications apportées au système féodal qui promettait plus d'avantage au peuple favorisaient ce mouvement.

" Les colons, dit excellement M. Rameau [1], se sentaient, au départ, rassurés contre l'imprévu, par la confiance qu'ils avaient dans leurs seigneurs, et par l'appui matériel et moral que ceux-ci leur assuraient.....

" La colonisation fut entreprise au dix-septième siècle à peu près comme la colonisation antique, qui amenait avec elle la cité tout entière avec sa hiérarchie, ses formes, son personnel organisé ; il n'y avait point de rupture de tradition, mais développement de société.

" De tous les émigrants de cette époque, ajoute plus loin M. Rameau, ce furent les colons censitaires et le clergé qui réussirent le mieux dans leurs entreprises. Tandis que l'action et l'influence

---

[1] *Une Colonie Féodale*, introduction, pp. 22 et suivantes.

des seigneurs s'éclipsait peu à peu, le clergé, combinant son activité avec celle des cultivateurs, devint le pivot essentiel du développement de la société européenne transatlantique ; on avait fondé des seigneuries, mais la paroisse remplaça la seigneurie et devint l'unité sociale. "

Il était dans la destinée de la démocratie en Amérique de vaincre l'aristocratie partout où elle tenterait de s'implanter, aussi bien au Maryland, dans les descendants de lord Baltimore, que sur les rives de l'Hudson et du Saint-Laurent, dans les seigneurs de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-France. Elle a été remplacée par l'aristocratie du Million. Il y avait autrefois la tyrannie de l'épée, il y a aujourd'hui la tyrannie du capital : il a ses troupeaux de serfs comme les seigneurs du moyen-âge. La différence est qu'ils travaillaient dans

les champs, et qu'aujourd'hui il travaillent dans les manufactures. L'avenir dira quel est celui qui, de l'ancien ou du nouveau régime, aura plus ou moins fait pour l'humanité.

NOTE I.—L'impression du présent ouvrage était en partie terminée, lorsque m'est arrivée du fond de l'Auvergne une lettre de M. Rameau, dans laquelle cet excellent ami des Canadiens me fournit sur M. de la Bouteillerie un nouveau renseignement qu'il a extrait d'une lettre de l'intendant Talon, datée du 2 novembre 1671. Après avoir parlé de l'établissement de M. de la Bouteillerie au Canada, l'intendant ajoute : " Si les gens de cette qualité prennent " aisément cette route, bientôt le Canada se remplira de " personnes capables de le bien soutenir."

Un pareil témoignage venant d'un homme tel que l'intendant Talon, en dit plus que tout ce que j'ai écrit sur le premier seigneur de la Rivière-Ouelle ; et ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est qu'un bon nombre d'autres seigneuries ont eu pour fondateurs des " *gens de cette qualité.*"

NOTE II.—Au chapitre sixième, en parlant des premiers essais de pêche aux marsouins, j'ai assigné le manque de ressources, comme cause de l'abandon que fit M. de la Bouteillerie au sieur de Vitré, de l'exploitation de cette pêche ; mais certains titres que j'ai examinés depuis, y attribuent une autre cause. Dans un Brevet Royal, daté du 18 mars

1721, on voit que le roi Louis XV accorde à M. de Boishébert, fils de M. de la Bouteillerie, le privilége exclusif de la pêche aux marsouins qui " était établie à la Rivière-" Ouelle, située dans une seigneurie qui lui appartient, dont " M. de la Bouteillerie, son père, n'avait pu faire l'établis-" sement, *à cause de son absence, pour le service de Sa* " *Majesté.*" Cette absence était occasionnée par les expéditions militaires contre les Iroquois et contre les colonies Anglaises, auxquelles M. de la Bouteillerie dut prendre part, et qui furent si fréquentes dans les dernières années du dix-septième siècle.

APPENDICE

LA

PÈCHE AUX MARSOUINS

A LA RIVIERE-OUELLE

PRÉCIS HISTORIQUE—MŒURS ET CAPTURE DU MARSOUIN—PRÉPARATION DE SES DÉPOUILLES—HUILES ET CUIRS.

I

Les voyageurs qui parcourent le Saint-Laurent entre la traverse de Saint-Roch et le Golfe, observent un spectacle aussi curieux qu'intéressant, et tout particulier à notre fleuve et à ses parages, c'est la vue des troupeaux de marsouins qui viennent respirer et se jouer à la surface de l'eau. Durant les beaux jours, lorsque le temps est calme, et qu'ils ne sont effrayés par aucun bruit,

on les voit nager autour des embarcations, et l'on entend distinctement le sourd ronflement de leur respiration.

L'éclatante blancheur de leur peau contraste avec le vert sombre des flots, et les fait paraître comme des glaçons couverts de neige. Quand ils se montrent, on voit d'abord leur tête ronde, puis un jet d'eau qu'ils lancent de leur soufflet à quelques pieds en l'air, et successivement leur cou et leur dos. Quelquefois on aperçoit la femelle portant son petit sur sa queue ; celui ci, qui est d'un gris bleu, semble se tenir fermement attaché, comme s'il faisait le vide entre lui et sa mère. Lorsque celle-ci a deux petits, on les voit appuyés de chaque côté de ses nageoires. Au reste, il paraissent avoir la faculté d'adhérer solidement sur toutes les parties de leur mère. On observe seulement que, pendant qu'elle les allaite, elle se penche d'un côté en nageant. Son lait est abondant et épais il ressemble assez à celui de la vache, auquel serait mêlé une assez bonne dose de carbonate de soute ; ce qui lui donne une saveur alcaline.

Rien n'est étrange et singulier comme d'entendre, durant le silence de la nuit, leurs puis-

sants soupirs qui s'élèvent à chaque instant de tous les points de l'horison.

Le marsouin n'appartient point au genre des poissons. C'est un mammifère de la famille des souffleurs, et de l'espèce des dauphins, que les naturalistes désignent sous le nom de marsouins globiceps, ou à tête arrondie. Comme le dauphin, il a deux nageoires ; et la queue posée horisontalement. Il ne se rencontre, paraît-il, que dans les parages du Saint-Laurent et de la Baie d'Hudson. Sa longueur varie de quinze à vingt pieds. On en a capturé quelques-uns qui mesuraient jusqu'à vingt-cinq pieds. Son oreille est presque imperceptible. C'est une légère cavité qui n'est guère plus grosse qu'une tête d'épingle ; cependant il a l'ouïe extrémement délicate, et le moindre bruit l'effraie.

On croit que les marsouins vivent très-vieux. Du moins si on observe les dents de ceux qui nous paraissent les plus âgés, on constate qu'elles sont extrêmement usées, quoique leur émail soit très-dur, et que la nourriture ordinaire du marsouin, composée de petits poissons, soit d'une nature qui offre peu de résistance à l'action de ses mâchoires.

II

La capture de ce superbe cétacé dut tenter l'avidité des anciens habitants de la Nouvelle-France. Aussi voit-on que la pêche du marsouin a commencé à être faite dès l'année 1705. Ce fut le hasard qui fit découvrir aux colons que le marsouin pouvait se prendre dans les *tentures* de pêche. Les premiers que l'on prit furent trouvé dans des pêches aux harengs, où ils étaient entrés en poursuivant le petit poisson. Il y a une trentaine d'années, quelques-uns ont encore été capturés de la sorte à la Rivière-Ouelle.

C'est à la pointe formée par cette rivière et par le fleuve Saint-Laurent que furent tendues les premières pêches aux marsouins ; et depuis on n'a jamais cessé d'y tendre ; cette industrie ayant toujours été fort lucrative.

La première concession de la pêche aux marsouins fut faite le vingt juillet 1707, à six habitants de cette paroisse par l'intendant Raudot. Voici le texte de cette concession :

" Jean Delavoye, Etienne Bouchard, Pierre " Soucy, Jacques Gagnon, Pierre Boucher et " François Gauvin nous ayant exposé qu'étant

" habitants de la Boutheillerie, sur la Rivière-
" Ouelle, proche voisins les uns des autres,
" qu'ils se seraient unis ensemble pour faire la
" pêche du marsouin dans la devanture de leurs
" terres à la pointe de la dite Rivière-Ouelle qui
" est un endroit très-propre pour faire la dite
" pêche, laquelle même ils ont commencé depuis
" deux ans, et ce suivant le droit de pêche qu'ils
" ont par leur contrat de leur concession, et
" comme quoy qu'ils usent de leur droit, ils
" pourraient être troublés dans l'exercice de la
" dite pêche, ils nous demandent qu'il nous
" plaise les autoriser à continuer la dite entre-
" prise. Le Sieur de Boishébert, seigneur de la
" dite Terre de la Boutheillerie, entendu, qui
" nous a dit que par leur contrat de concession
" le dit droit de pêche leur avait été accordé et
" qu'il ne s'opposait point à leur demande, à
" laquelle ayant égard,—

" Nous autorisons l'union faite entre les sus-
" nommés pour faire la pêche au marsouin dans
" la devanture de leurs habitations, défendons de
" les y troubler à peine de tout dommage et
" intérêt.

" Fait à Québec ce vingt juillet, 1707.

" (Signé) RAUDOT."

Les six premières parts de la pêche passèrent successivement aux descendants des propriétaires, et furent subdivisées parmi un si grand nombre de familles que, de nos jours, il était à peu près impossible de retracer les droits de chacun. C'est afin de se reconnaître au milieu de cette confusion, et de constater les titres des différents propriétaires, que la société de la pêche s'est constituée en corporation légale par un acte de la législature de la Province de Québec passé en 1870.

On doit remarquer à la louange de cette société que depuis plus d'un siècle et demi qu'elle subsiste, jamais aucun procès n'est venu troubler la paix parmi un si grand nombre d'associés. C'est un fait qui vient en contradiction avec la réputation chicanière acquise à la race normande, dont la plupart des Canadiens tirent leur origine.

Le dixième des huiles provenant de la pêche, que les seigneurs de la Rivière-Ouelle ont toujours perçu depuis 1748, ne relève pas, comme on serait porté à le croire, du droit féodal ; car le droit de pêche avait été concédé aux censitaires en même temps que leurs terres. Mais à la suite d'une contestation survenue entre eux et

les pêcheurs de l'anse Sainte-Anne au sujet de leurs limites mutuelles, ils eurent recours, pour obtenir justice, à l'influence de la seigneuresse, madame de Boishébert, veuve du fils du premier seigneur de la Rivière-Ouelle, M. de la Bouteillerie. Ce fut en considération des services qu'elle leur avait rendus en cette occasion, et de l'engagement qu'elle prit de les protéger à l'avenir, tant par elle-même que par ses héritiers dans la seigneurie, que les propriétaires de la pêche lui abandonnèrent le privilège du dixième des huiles dont les seigneurs ont joui jusqu'à nos jours.

Il existe, parmi les papiers de la pêche, une ordonnance du trop fameux intendant Bigot, pour réprimer certains abus, et dont quelques dispositions assez singulières méritent d'être connues :

" Sur les représentations qui nous ont été
" faites par les seigneurs de la Rivière-Ouelle
" que les habitants de la dite coste vont tirer
" des coups de fusils sur une pointe à laquelle il
" a établi une pêche à marsouin, et y mettent
" même leurs bestiaux, sans aucun droit, ce qui
" lui cause un tort considérable, attendu que le
" poisson s'éloigne de la dite pointe : nous

" faisons défense aux habitants du dit lieu de la " Rivière-Ouelle et à tous les autres d'aller tirer " des coups de fusils sur la dite pointe et d'y " mettre leurs bestiaux, à peine contre les " contrevenans de confiscation de bestiaux et en " outre de vingt livres d'amende contre les " propriétaires des dits bestiaux et contre les " chasseurs, applicable à la fabrique de la pa- " roisse. Sera la présente ordonnance lue et " publiée à la porte de l'église du lieu.

" Fait à Québec le 22 juin 1752.

(Signé,) BIGOT."

Quelques spéculateurs anglais, entre autres MM. Lymburner et Crawford de Québec, prirent à bail, le 25 janvier 1798, la pêche de la Rivière-Ouelle. Mais comme ils ne surveillèrent pas par eux-mêmes les opérations, ils firent des pertes considérables qui furent une des causes de leur faillite, et qui les contreignirent à résilier leur contrat en 1804.

Les désordres auxquels se livrèrent, à la pointe de la Rivière-Ouelle, les agents des bourgeois de Québec, comme on les appelait, sont restés célèbres dans la mémoire des habitants du lieu.

Ils ont fourni de texte à plusieurs légendes, plus ou moins fantastiques, qui ont défrayé, pendant longtemps, les imaginations superstitieuses, et qu'on se plait à raconter, le soir au coin du feu, pour amuser les *jeunesses*. Plusieurs anciens prétendaient avoir entendu le bruit d'orgies diaboliques qui se prolongèrent même après le départ des employés de la compagnie anglaise.

La maison de la Pointe a été regardée, longtemps après, comme une habitation redoutable, et hantée, selon l'idée d'un grand nombre de gens. Il y avait alors peu de personnes qui eussent osé y coucher seules la nuit. L'isolement de cette maison près du fleuve à l'extrémité de la Pointe, ombragée encore aujourd'hui par la forêt, et le passage fréquent des Sauvages qui avaient l'habitude d'y venir camper, ont contribué à entretenir ces mystérieux souvenirs.

Des associés de la pêche ont réussi à discréditer les fables qui ont eu cours pendant bien des années, mais en expiation des scandales commis par les étrangers, et pour attirer la protection du ciel sur leurs travaux, ils ne manquent jamais de faire bénir la pêche, chaque printemps. Leurs pieuses croyances se révèlent encore par les croix qui sont plantées ça et là du long du rivage.

Nous dirons plus loin les luttes sanglantes que nos pêcheurs font, sur la grève, contre leurs captifs aquatiques. Remarquons, en passant, que cette Pointe n'a pas toujours été témoin de combats aussi pacifiques. En 1690 entr'autres, un détachement de la flotte anglaise qui remontait le fleuve, y ayant fait une descente, les habitants s'armèrent en toute hâte, et, conduits par leur brave curé, M. de Francheville, armé comme eux du mousquet, ils assaillirent vigoureusement les ennemis, et les forcèrent à se rembarquer plus vite qu'ils n'étaient venus.

Voici la manière originale dont ce fait est raconté dans une relation de l'époqne :

"Les ennemis s'étaient flattés de mettre à terre
" sans opposition. Lorsqu'ils furent aux pre-
" mières habitations, ils crurent qu'il n'y avait
" qu'à débarquer et se mettre à table. Ils
" furent surpris que, pour la première entrée, on
" leur servit une salve de coups de fusils. A la
" Rivière-Ouelle, le sieur de Francheville, curé,
" prit un capot bleu, un tapebord en tête, un
" fusil en bon état, se mit à la tête de ses paroîs-
" siens, firent plusieurs décharges sur les cha-
" loupes, qui furent contraintes de se retirer au
" large avec pertes."

A différentes époques, on a essayé de prendre le marsouin, sur plusieurs endroits de la côte, et particulièrement aux îles de Kamouraska et dans l'anse de Sainte-Anne de la Pocatière ; mais aucun de ces essais n'a été assez productif pour encourager à les continuer d'une manière permanente. Il faut cependant excepter l'île aux Coudres, où l'on a toujours tendu depuis assez longtemps, à peu d'interruptions près. Mais comme il croît peu de bois franc dans l'île, les pêcheurs sont obligés de se servir d'arbres de sapin et d'épinette garnies de leur branches, qu'il faut attacher ensemble afin qu'ils puissent résister au courant. Cette manière de construire la pêche étant plus coûteuse que celle en usage à la Rivière-Ouelle, les profits y sont moins considérables.

Dans les derniers temps, on a fait diverses tentatives pour noyer le marsouin au moyen de rets, mais le petit nombre qu'on a réussi à prendre de la sorte n'a pu suffire à donner du crédit à ce nouveau procédé.

Les savants des Etats-Unis ont fait, dans ces dernières années, des études spéciales sur notre marsouin.

En 1850, la célèbre société américaine, connue sous le nom de *Smithsonian Institute*, a fait préparer et transporter un squelette de marsouin destiné à son musée d'histoire naturelle et cette même année, elle devait envoyer un de ses préparateurs, pour faire empailler un spécimen.

Il y a quelques années des Américains de Boston ont acheté un marsouin vivant qu'ils ont transporté par les chars, dans une vaste caisse remplie d'eau et de varech. Il a été exposé dans un immense bassin construit en verre, où il a excité la curiosité de la foule ; malheureusememt il est mort peu de temps après son arrivée à Boston.

Un autre a été conservé vivant, pendant dix-huit mois, à New-York au musée de Barnum, où des milliers de visiteurs l'on vu traîner une nacelle dans son aquarium.

III

La pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle est construite au moyen de perches de dix-huit à vingt pieds de longueur, plantées à environ un pied et demi les unes des autres, sur la

grève qui, en cet endroit, assèche à environ un mille et demi de la ligne de la haute marée. La *tenture* de la pêche exige, chaque année, l'emploi de 7200 perches. Du temps des *bourgeois*, on liait ces perches entre elles par un double rang de cordes ; mais l'expérience a prouvé que cette précaution était superflue.

Le demi cercle, que forme la pêche, a trente-huit arpents, ou un mille et un tiers de longueur ; et se termine, à cinq arpents du bout de la Pointe, par une courbe plus rentrante, qu'on appelle le *raccroc*.

Cette ouverture sert de porte à la pêche. On a coutume de la tendre du huit au vingt-cinq d'avril, époque vers laquelle arrivent le caplan et l'éperlan qui viennent frayer le long de la grève. Comme ces petits poissons forment l'une des premières et la plus abondante pâture du marsouin, au printemps, c'est alors qu'il s'approche de terre et se met à leur poursuite. L'heure de la marée montante est le moment du fraie ; c'est aussi l'heure de son repas. Il est maigre et affamé, lorsqu'il fait son apparition, et il se gorge d'aliments avec une telle voracité qu'en huit ou dix jours, il acquiert cinq ou six

pouces de graisse, et quelquefois jusqu'à huit pouces. Cette graisse le recouvre tout entier d'une enveloppe que les pêcheurs nomment *capot*. On explique la promptitude avec laquelle il prend cet énorme embonpoint par la facilité d'assimilation qu'offre sa nourriture, et par le développement considérable de son appareil digestif.

Les propriétés soporifiques du caplan et de l'éperlan sont fort connues ; il n'est donc point surprenant que le marsouin, après s'en être repu, éprouve une langueur et une somnolence qui le rendent insouciant et plus facile à capturer. Les pêcheurs redoutent ceux qu'ils appellent les *savants* ou *coureurs de loches :* ce sont de vieux marsouins, vrais renards de mer, qui ont échappé à plus d'un danger, et qui passent au travers des perches sans aucune crainte. On en voit qui se tiennent à l'entrée de la pêche, qui donnent l'alarme aux troupeaux avec une étonnante sagacité, et qui souvent les empêchent de s'y engager. S'ils ne réussissent pas à les arrêter, ils leur servent de guide, et trop souvent les entraînent à leur suite au travers des perches. Ces *savants* ne peuvent être capturés que lors-

qu'ils sont devenus extrêmement gras et stupides par l'excès de leur gloutonnerie.

Le spectacle qu'offrent les troupeaux de marsouins, à l'heure où ils pêchent en côtoyant le rivage, est unique dans son genre. Quand on a, une fois, contemplé une pareille scène, on ne l'oublie plus.

Au mois de mai dernier, plusieurs personnes de l'endroit en ont été témoin dans les circonstances les plus favorables. La journée qu'elles avaient choisie pour aller se placer sur les rochers du bout de la Pointe, afin d'y jouir de ce spectacle, était magnifique; et ces superbes cétacés se montraient avec une abondance qui ne s'était pas vue depuis longtemps : ils fourmillaient dans l'Anse de Sainte-Anne, et dans l'embouchure de la Rivière-Ouelle. A la fin du montant, on les voyait doubler la Pointe par bandes nombreuses, en suivant leur course ordinaire ; ils longeaient les rochers, en avalant, avec avidité, le petit poisson, dont l'eau était littéralement épaissie. Comme la mer a peu de profondeur en cet endroit, ils nageaient presque toujours à la surface, et si près de la grève, qu'il eût été facile de les atteindre d'un jet de pierre.

La nappe du fleuve en était toute blanche. Les jets d'eau qu'ils lançaient de leur évent en poussant leur souffle, retombaient en courbes gracieuses, et se dispersaient en gouttelettes qui étincelaient comme des diamants au soleil.

C'est en poursuivant ainsi leur proie, que les marsouins, devenus indolents et endormis, s'engagent, sans soupçonner aucun danger, dans la porte de la pêche. Dès qu'ils l'ont franchie, l'instinct leur fait prendre le large pour chercher l'eau profonde. Ils traversent ainsi la pêche en diagonale, et rencontrent les perches, dont la longue file leur paraît comme une muraille, et dont les extrémités, agitées par le courant, s'entrechoquent et les effraient. Alors ils se détournent et remontent le long de l'aile du large dans l'espoir de trouver une issue. La courbure de la pêche les ramène peu à peu vers le raccroc; mais quand ils s'en approchent, ils s'aperçoivent que, là, l'eau est moins profonde. Ils retournent donc vers le fond de la pêche, où ils rencontrent les mêmes obstacles. Dès lors, ils sont complétement écartés, deviennent effrayés, et ne se montrent plus guère à la surface de l'eau. Après quelques nouvelles tentatives

d'évasion, ils se réfugient ordinairement dans les deux endroits les plus profonds, la *mare-plate* et la *mare-creuse*. Ils nagent alors lentement, et, selon l'expression des pêcheurs, ils n'avancent plus qu'à la *sonde*. Pendant ce temps, la marée se retire rapidement.

A l'époque des grandes mers, les marsouins échouent, et il est très-facile de les tuer ; mais durant les petites mers, l'eau baisse beaucoup moins, et ils ne peuvent nager sur une grande étendue. Alors la chasse que leur livrent les pêcheurs est un spectacle des plus émouvants. Les hommes qui font le quart sur le rivage, ordinairement au nombre de six, descendent dans des canots en suivant le bord extérieur de la pêche. Ils franchissent les perches du côté du large, et se mettent à la poursuite des captifs. Quand ils sont en grand nombre, il faut se hâter de les tuer pour ne pas être surpris par la marée montante. On en a pris autrefois jusqu'à cinq cents dans une même marée, et dix-huit cents durant la même saison. Il y a trois ans, cent-un marsouins ont été tués de nuit dans une même marée par quatre hommes seulement ; ce qui est regardée comme un exploit peu ordinaire.

Ceux-ci ne s'attendant pas à une si forte prise n'avaient pas eu le temps d'envoyer chercher du secours.

Les pêcheurs sont armés de harpons et d'*espontons*. Le harpon est un dard muni d'oreillettes qui s'ouvrent quand on veut le retirer. Il est long d'environ deux pieds et attaché à une courroie. Il se termine par une douille dans laquelle on enfonce un manche de bois mobile. L'esponton est un dard ordinaire fixé à un manche de sept ou huit pieds. Les harponneurs lancent le harpon parfois à une bonne distance, et l'enfoncent dans le flanc du marsouin. Celui-ci se sentant piqué, bondit à la surface de l'eau, plonge et se roule pour se débarrasser du trait qui le blesse, et s'enfuit de toute sa vitesse, entraînant à sa suite le canot par la corde, dont un bout est fixé au harpon, et l'autre est retenu par un des harponneurs du canot.

Une course effrénée s'engage en ce moment; le canot, emporté avec violence, touche à peine la surface des flots qui bouillonnent sous les énormes coups de queue du monstre marin. L'eau, en peu d'instants, devient toute rougie; car le marsouin a une quantité prodigieuse de

sang qui varie de huit à dix gallons. Bientôt il commence à se fatiguer ; alors on se rapproche de lui en retirant dans le canot une partie de la corde. Le harponneur, debout sur l'avant, lance l'esponton, dès qu'il se voit à une bonne portée. Poussé par une main vigoureuses et exercée, le trait perce parfois l'animal de part en part, et le sang rejaillit jusqu'à deux ou trois pieds hors de l'eau. Malgré ces pertes énormes, le marsouin s'agite encore longtemps avant d'expirer, si ses blessures n'ont pas attaqué la moëlle épinière. Le moyen le plus expéditif pour le tuer, est de lui enfoncer l'esponton immédiatemant en arrière du soufflet, ce qui lui rompt l'épine dorsale.

Qu'on se figure, si l'on peut, l'animation que présente la pêche aux marsouins, lorsqu'il y en a une centaine dans les mares, que vingt-cinq ou trente hommes sont à leur poursuite, que cinq ou six canots traînés, par les marsouins, sillonnent la pêche en tous sens, que les espontons sont lancés de toutes parts, et que les hommes sont tous couverts de sang qui jaillit à flots. Au milieu des clameurs des combattants et des *sifflements* plaintifs que poussent les marsouins blessés, quelques harponneurs sautent sur leurs dos,

d'autres s'élancent à la mer jusqu'aux épaules, et brandissent les espontons, semant partout le carnage de la mort. L'enceinte de la pêche ressemble, à la fin de cette lutte, à un lac de sang.

Il y a quelques années, les passagers d'un steamer européen furent témoins d'une pareille scène, et manifestèrent leur enthousiasme en faisant tirer une salve de coups de canons.

Le marsouin ne cherche jamais à se défendre, il ne songe qu'à fuir, et comme il est de nature essentiellement moutonnière, il ne se sépare point du troupeau. Si parfois il renverse un canot, ou quelques hommes, d'un coup de queue, ce n'est que par hasard et dans sa fuite.

On a été souvent témoin, au milieu du massacre de ses pauvres animaux, de scènes de dévouement maternel vraiment touchantes : des mères, dont les nourrissons étaient enfermés dans la pêche, se sont laissées échouer et tuer en dehors des perches, plutôt que d'abandonner leurs petits.

On cite comme un fait exceptionnel un accident arrivé à l'un des harponneurs : il fut mordu à la

jambe par un marsouin blessé, et traîné à une distance considérable ; mais sans doute l'animal à l'agonie n'avait saisi cet objet qu'au hasard.

Un autre harponneur, après avoir frappé de son arme, s'étant obstiné à la retenir, fut lancé en l'air par le marsouin qui se retourna subitement et le fit retomber dans l'eau la tête la première, aux grands éclats de rires de ses compagnons.

Aussitôt que tous les marsouins ont été tués, un signal convenu est fait du large aux hommes du rivage pour leur indiquer le nombre de marsouins capturés, afin qu'on leur expédie les chevaux nécessaires pour les traîner à terre sur sur de grosses *menoires*. Pour y attacher les marsouins, on leur perce la queue d'un trou d'environ deux pouces de diamètre, par où l'on passe des courroies. Il faut se hâter dans ce travail ; car la marée commence déjà à monter. Si l'on n'a pas assez de chevaux, ou si le temps manque pour emmener tous les marsouins à terre, on a recours à un ancien mode d'encrage appelé *Barbe de Chatte*. Il consiste à fixer dans la vase huit à dix perches, formant une croix de Saint-André, sur laquelle sont liés les marsouins, où ils restent jusqu'à la marée suivante.

Lorsque toutes les charges sont formées, profitant du flottage de la marée, chacun des chevaux, dirigé par des passes connues, traîne depuis un jusqu'à cinq marsouins, si les conducteurs ne sont pas effrayés par la rapidité du montant qui facilite leur marche.

IV

L'opération du dépècement se fait immédiatement sur le sable du rivage. Le marsouin est tourné sur le dos, et quatre dépéceurs, armés de longs couteaux, le fendent depuis la queue jusqu'au cou. Une coupe transversale est faite autour de la tête. De larges incisions séparent le lard de la chair. Le squelette est ensuite rejeté de côté et le capot, ainsi séparé, est fendu en deux dans sa longueur. On enfonce des crochets de fer aux extrémités de chacune des parties qui sont traînées par des chevaux jusqu'à proximité des hangars. Un plan incliné reçoit ensuite le capot que des crochets, fixés à un rouleau, retiennent par l'extrémité inférieure. Un dépéceur détache le lard de la peau qu'on replie autour du rouleau. A mesure que le lard retombe sur le plan incliné, on le coupe en larges morceaux

auquel on donne le nom anglais de *flake ;* et on les jette dans de vastes cuves. L'huile qui coule sur le plan est reçue dans des auges.

Les pauvres ne manquent jamais de venir quérir leur part de la pêche ; et la charité proverbiale de la société ne les renvoie jamais les mains vides : chacun s'en retourne avec une *flique* dans sa chaudière, ou accrochée au bout d'une petite perche. Les associés sont convaincus que le succès de leurs travaux dépend des largesses qu'ils font à Dieu ; et leur générosité mérite réellement ses bénédictions.

Les morceaux de graisse sont subdivisés en petites parties au moyen d'une machine, et jetés dans les bouilloires. L'huile qu'on en retire est fort recherchée à cause de sa limpidité, et surtout de ses qualités lubréfiantes. Elle est encore excellente pour l'éclairage : un lampion flottant brûle jusqu'à soixante-douze heures sans s'éteindre.

A défaut d'un nombre suffisant de futailles pour recueillir les huiles, on se servait autrefois d'une espèce d'outre confectionnée avec l'estomac des marsouins préparé à cet effet, et qu'on

nommait *ouiskouis*, sans doute d'après un mot sauvage.

Un marsouin donne jusqu'à trois cents pots, (une barrique et demie) d'huile.

Dans les années de grande abondance, quand il y avait deux et trois cents marsouins étendus à la fois sur le sable de la grève, une quantité énorme d'huile se perdait, et coulait en ruisseaux dans l'anse du Grand Dégras et dans celle du Petit Dégras qui l'avoisine.

On aura une idée des profits que la pêche de la Rivière-Ouelle a rapportés à ses actionnaires par le fait que l'huile s'est vendue à un prix qui a varié de cent à deux cents piastres la barrique. Au reste, il y aurait un article à écrire sur les richesses côtières de la Pointe, dont ils sont les propriétaires. Outre le marsouin, le poisson de différentes espèces, y abonde. On attribue cette fertilité à la situation de ce promontoire qui s'avance dans le fleuve entre des anses profondes : il projette à une lieue environ au large de celle de Sainte-Anne.

Dans le seul automne de 1870, plus de cent mille anguilles ont été prises sur celittoral et dans son voisinage immédiat.

La peau du marsouin, dont il nous reste à parler, est revêtue d'un limon ou couche gélatineuse qui s'enlève facilement par la macération. Ce limon est lui même recouvert d'une pellicule transparente et délicate assez semblable au papier de soie : elle se détache aisément.

La peau du marsouin est très-épaisse et d'une force extraordinaire, qu'elle soit verte ou corroyée. Comme ce cuir n'a pas de grain, il acquiert un poli superbe.

Le corroyage et le tannage de ce cuir, dont on avait perdu le procédé inventé au commencement du dix-huitième siècle, sont dus à l'esprit de recherches et d'entreprises de feu M. C. Têtu, de la Rivière Ouelle. Les premiers essais de ce dernier procédé furent faits, il y a une vingtaine d'années, et obtinrent un plein succès. L'invention de M. Têtu a été brevetée, et a reçu l'honneur d'une médaille et d'une mention honorable aux expositions universelles de Londres et de Paris.

15 juin, 1873.

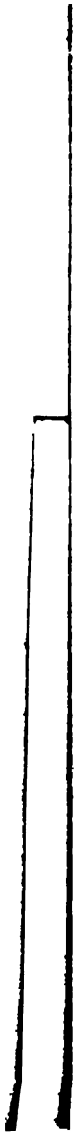

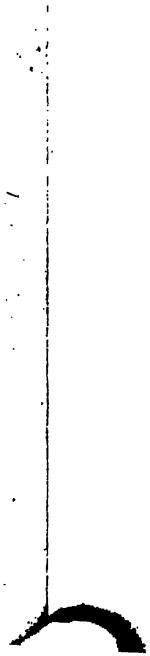

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Une escarmouche—Les temps préhistoriques—Arrivée de M. de la Bouteillerie à la Rivière-Ouelle—Le sol et les essences forestières—Premiers défrichements — Les moulins seigneuriaux..... 5

CHAPITRE DEUXIÈME

Le premier groupe de colons—Les seigneurs et les missionnaires—La première messe—Jugement de Mgr de Saint-Vallier sur les premiers colons..... 27

CHAPITRE TROISIÈME

Une page de M. Parkman—Origine et culture intellectuelle des colons—Parallèle entre les colons canadiens et les colons américains..... 56

CHAPITRE QUATRIÈME

Première église et premiers curés — Second groupe de colons—L'abbé de Francheville soldat 76

CHAPITRE CINQUIÈME

Un coup d'œil sur Versailles—Mgr de Saint-Vallier, son caractère et ses charités—Une visite épiscopale 101

CHAPITRE SIXIÈME

Accroissement de la Seigneurie—L'agriculture, la chasse et la pêche—Troisième groupe de colons 122

CHAPITRE SEPTIÈME

L'abbé de Requeleyne—Instruction des anciens colons—La société—Les droits seigneuriaux—Les dernières années de M. de la Bouteillerie—Sa mort—Ses descendants—L'aristocratie et la démocratie en Amérique 149

Imprimerie de Léger Brousseau, 9, rue Buade, Québec.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

MAY 5 1972

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02794 7095

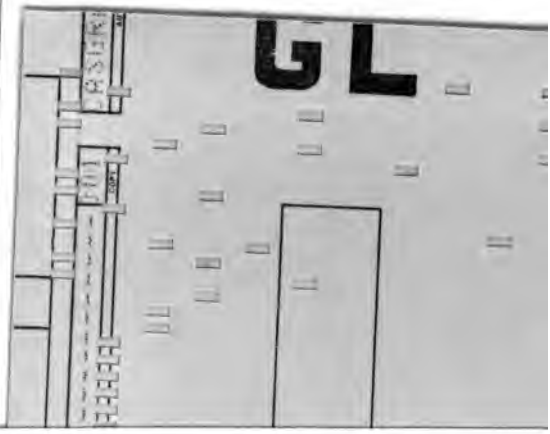

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE